



**PROTÉGER AUJOURD'HUI,
CONSTRUIRE DEMAIN**

2024

Rapport activité

AEMO - AED - AEMO R



Table des matières

Introduction générale	2
1 Dimension RH	3
1.1 Synthèse sur l'emploi : principaux chiffres	3
1.2 Formation.....	3
2 Dimension budgétaire	5
2.1 AEMO – AED.....	5
2.2 AEMO R	8
3 Action Educative en Milieu Ouvert.....	11
3.1 Quantification et analyse du suivi de l'activité d'AEMO	11
3.1.1 Évolution du nombre de mineurs par antenne	11
3.1.2 Délai d'ouverture de la mesure.....	12
3.1.3 Origine des nouvelles mesures	13
3.1.4 Durée moyenne de la mesure	16
3.1.5 Orientation en fin de mesure.....	17
3.1.6 Personnes accompagnées.....	20
3.2 Conclusion de l'activité d'AEMO	20
4 Aide Educative à Domicile	21
4.1 Quantification et analyse du suivi de l'activité d'AED.....	21
4.1.1 Évolution du nombre de mineurs par antenne	21
4.1.2 Origine des nouvelles mesures	23
4.1.3 Durée moyenne de la mesure	24
4.1.4 Orientation en fin de mesure.....	25
4.1.5 Personnes accompagnées.....	27
4.2 Conclusion de l'activité d'AED.....	28
5 Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée	29
5.1 Quantification et analyse du suivi de l'activité d'AEMO R	29
5.1.1 Évolution du nombre de mesure par antenne	29
5.1.2 Délai d'ouverture de la mesure.....	30
5.1.3 Origine des nouvelles mesures	31
5.1.4 Durée moyenne de la mesure	33
5.1.5 Orientation en fin de mesure.....	34
5.1.6 Personnes accompagnées.....	36
5.2 Astreinte AEMO R	37
5.3 Conclusion de l'activité d'AEMO R.....	39
6 Activités socio-éducatives	40
7 Partenariat.....	52
8 Perspectives générales.....	54
9 Annexe : BILAN 2024 - DISPOSITIF « REPERES ».....	55

1 Introduction générale

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité en termes de constats pour la protection de l'enfance et plus particulièrement ici, le milieu ouvert qui se confronte des problématiques multifactorielles : la dégradation des situations familiales dans l'Aisne, les difficultés financières du conseil départemental et le manque d'attractivité pour les professionnels du métier de l'humain vient impacter directement notre travail en milieu ouvert.

Malgré ce contexte, chaque professionnel, partenaire, travaillant ensemble, au quotidien, déploie une grande énergie pour assurer la sécurité des enfants et des adolescents.

Cet engagement se traduit une nouvelle fois pour cette année 2024 par une activité intense et des projets :

- La mobilisation de l'ADSEA à l'initiative du CNAEMO le 25 septembre dernier à Paris ;
- La célébration des 70 ans de l'ADSEA avec la présentation du projet associatif et du nouveau logo ;
- La réflexion autour de la mise en place d'un dispositif de veille éducative ;
- Le déploiement de la mesure unique à Soissons avec ses effets bénéfiques au profit des familles pour le sud du département ;
- L'analyse des pratiques professionnelles pour l'ensemble des professionnels avec de nouvelles modalités intégrant des thématiques autour du recueil de la parole de l'enfant et le travail avec la famille ;
- La mise en place effective du logiciel SILAO dédié aux dossiers des personnes accompagnées ;
- Le déploiement sur certaines antennes des réunions famille visant à développer le pouvoir d'agir des familles ;
- Le projet "repères" initié par l'antenne AEMO R de St Quentin, destiné notamment à accompagner les jeunes en situation de décrochage scolaire ;
- Le projet d'inclusion par l'activité sportive en partenariat avec le CDOS, initié par les professionnels de l'antenne de Tergnier et développé également à l'AEMOR de St-Quentin ;
- Les ateliers, groupes de parole, séjours éducatifs...

Les actions menées au quotidien par les professionnels de l'ADSEA de l'Aisne, traduisent, malgré un contexte de dégradation multifactoriel, un fort engagement de chacun. C'est ce même engagement et cet investissement de l'ensemble des acteurs que nous souhaitons à travers ce rapport remercier.

2 Dimension RH

2.1 Synthèse sur l'emploi : principaux chiffres

Synthèse sur l'emploi au sein AEMO AED AEMO R hors service support au 31 décembre 2024	
Nombre de salariés (<i>individu</i>)	83
Nombre de salariés (<i>ETP</i>)	71
Nombre de CDI	80
Nombre de CDD	3
Nombre de salariés - <i>1 an de présence</i>	11
Nombre de salariés - <i>CPE</i>	5
Nombre de salariés - <i>sans solde</i>	0
Nombre de salariés - <i>formation CIF</i>	0
Nombre de salariées - <i>Maternité</i>	3
Nombre de salariés - <i>handicapés</i>	3
Nombre de retraite annoncée	1
Nombre de salariés - <i>en période essai</i>	2
Nombre de stagiaires en place	2

2.2 Formation

ORGANISME	SESSION	DUREE	CAT. PROF.	ACTIVITE
CNAEMO	44èmes assises nationales du CNAEMO	21 h	TS	AEMO R
ALETHEIA	Acquérir une méthode d'explication des intérêts, motivations et valeurs...	35h	TS	AEMO R
CONSEIL DEPARTEMENTAL AISNE	AMALT	35 h	TS	AEMO
AMALT	AMALT - dépistage et prévention des situations de maltraitance a enfant	35 h	TS	AEMO
APRADIS	Certification relative aux compétences de maitre d'apprentissage / tuteur	21 h	TS	AEMO R
URSAVS	Clinique de la victimologie	7 h	PSY	AEMO R
PTF GRAND NORD	Conférences familiales	7 h	PSY	AEMO R
URIOPSS	Décryptage de l'information et fake news	3h	TS	AEMO R
PAROLE D'ENFANTS	Derrière l'écran de fumée du conflit parental : comment se créer des opportunités d'intervention qui ont du sens ?	7 h	PSY	AEMO R
ACCOEIL	Formation à l'intelligence émotionnelle	7h	CS	AEMO
INSTITUT FRANCOIS BOCQUET	Gérer une équipe	14 h	CS	AEMO
URIOPSS	Initiation power point	7h	AAP	AEMO R
URIOPSS	Jeunes connectés : usages, opportunités et posture d'accompagnement	7h	TS	AEMO R
EPSMD PREMONTRE	La souffrance psychique des enfants et des adolescents - actualité de la pédopsychiatrie	7h	PSY TS	AEMO - AEMO R - PS
CENTRE HOSPITALIER CHAUNY	Le danger des écrans	7h	TS	AEMO

RAPPORT D'ACTIVITE PÔLE ENFANCE 2024

PAROLE D'ENFANTS	L'enfant face aux violences conjugales	6h	TS	AEMO AEMO R
UDPS SOISSONS	Maintien et actualisation des compétences SST	7h	TS PSY AAP	AEMO - AEMO R
FN3S	Maltraitance sur le jeune enfant : de la négligence aux abus	21 h	TS	AEMO
URSAVS	Mineurs auteurs de violences sexuelles	7 h	TS	AEMO R
PROJET PRINT - URIOPSS AMIENS	Numérique et réseaux sociaux comme pratique et médiation éducative	7 h	TS	AEMO R
LA PLUMEVERTE SAS	Parentalité et violence conjugale	3h x 2	TS	AEMO
LFSM	Père et repères	3h	TS	AEMO
CNAEMO CAUDRY	Pratiques en protection de l'enfance : entre adaptations et innovations dans un contexte contraint	7h	TS	AEMO R
URSAVS	Pornographie : mythes, réalités et actualité	7 h	TS PSY	AEMO R
CNAEMO	Secrétaire en protection de l'enfance, institution et usagers, quelle place, quelle fonction ?	21 h	AAP	AEMO - AEMO R
TDAH - Sébastien HENRARD	TDAH de A à Z	56 h	PSY	AEMO
URSAVS	Troubles de la personnalité	7 h	TS PSY	AEMO R

3 Dimension budgétaire

3.1 AEMO – AED

Libellés	Réalisation 2023	Admis 2024	Réalisation 2024	Ecart réalisation/prévision	Ecart en %	
Volume d'activité en journée	464 133	398 940	377 236	-21704	-5%	
Facturation Nombre de mineurs A.E.M.O.	846	760	763	3	0%	
Facturation nombre de mineurs A.E.D.	442	330	277	-53	-16%	
Facturation nombre de mineurs TOTAL	1 288	1090	1040	-50	-5%	
Libellés	Réalisation 2023	Admis 2024	Réalisation 2024	Ecart réalisation/prévision	Ecart en %	
Effectif total contractuel	69,99	49,54	51,14	1,6	3%	
Effectif T.S contractuel	48,82	33	33	0	0%	
Effectifs T.S en activité	38,00	33	31,27	-1,73	-5%	
Libellés	Réalisation 2023	Admis 2024	Réalisation 2024	Ecart réalisation/prévision	Ecart en %	
Charge de travail par T. S	33,89	33	33,26	0,258714423	1%	
Libellés	Réalisation 2023	Admis 2024	Réalisation 2024	Ecart réalisation/prévision	Ecart en %	
Prix de l'acte Brut	8,83	6,84	7,96	1.12	16%	
Libellés	Réalisation 2023	Admis 2024	Réalisation 2024	Ecart réalisation/prévision	Ecart en %	% Charges personnel sur Total Charges
Total charges	3 942 311,67€	3 191 559€	3 006 461,29€	-185 097,71€	-6%	83%
Total produit	4 100 443,04€	3 493 282,57€	3 025 634,32€	-467 648,25€	-13%	
Reprise résultat	0,00	-301 723,57€	-301 723,57€	0,00	0%	
Résultat de l'exercice	158 131,37€	0,00	19 173.03€	19 173.03€		

Les capacités de prise en charge autorisées par le Conseil Départemental de l'Aisne pour 2024 sont de 1090 mineurs

- A.E.M.O Conseil Départemental : 760 mineurs
- A.E.D (Action Educative à Domicile) : 330 mineurs

Concernant les ressources humaines, pour l'activité AEMO et AED au 31/12/2024, l'intégralité des postes était pourvue, soit 33 travailleurs sociaux sur le territoire. En revanche, l'année a connu de grandes difficultés de recrutement. En 2024, nous avons mis en place des contrats d'apprentissage, afin de poursuivre notre impact de formation sur le territoire et de permettre aux jeunes en cours de formation de nous rejoindre une fois diplômés. Ainsi, nous espérons pouvoir réduire nos difficultés de recrutement.

Concernant l'exécution budgétaire :

L'année 2024 étant l'année de mise en place de la mesure unique avec un prix de journée, il n'est pas possible d'opérer une comparaison avec l'exercice précédent.

Pour les charges :

Groupe 1 : le budget exécutoire est de 142 386 €, pour un montant dépensé de 155 074,54 €.

Cette augmentation s'explique par une hausse des frais de télécommunication. Grâce à la mise en place du logiciel SILAO, chaque collaborateur a été équipé d'un téléphone portable ainsi que d'un forfait avec data. Les téléphones portables ont été subventionnés par l'appel à projet ESMS numérique.

Concernant les services extérieurs, ils sont également en augmentation sur les lignes « voyages et déplacements » ainsi que « nettoyage extérieur ». L'absence prolongée, pour raison médicale, d'une collaboratrice chargée de l'entretien des locaux nous a conduits à faire appel à une agence extérieure.

Cette augmentation s'explique par une hausse des frais de télécommunication. Grâce à la mise en place du logiciel SILAO, chaque collaborateur a été équipé d'un téléphone portable ainsi que d'un forfait avec data. Les téléphones portables ont été subventionnés par l'appel à projet ESMS numérique.

Concernant les services extérieurs, ils sont également en augmentation sur les lignes « voyages et déplacements » ainsi que « nettoyage extérieur ». L'absence prolongée, pour raison médicale, d'une collaboratrice chargée de l'entretien des locaux nous a conduits à faire appel à une agence extérieure.

Globalement, nous remarquons que les charges du groupe 1 ont été sûr évalués en mesure unique et sous-évalué en AEMO et AEMOR, par conséquent un rééquilibrage a eu lieu au budget 2025.

Groupe 2: le budget exécutoire est de 2 735 266 €, avec un montant dépensé de 2 484 931,20 €, soit un écart favorable de 250 334,80 €.

En 2024, la mise en place du Ségur pour l'intégralité des collaborateurs représente 11,04 ETP supplémentaires, soit environ 47 300 € charges comprises.

Nous observons également une variation de – 37 005 € concernant les congés payés, s'expliquant par le transfert de collaborateurs vers l'activité « mesure unique ».

Enfin, la variation observée sur ce groupe s'explique par des difficultés de recrutement sur les antennes d'Hirson et de Laon durant l'année 2024, postes toutefois entièrement pourvus au 31/12/2024.

Groupe 3 : le budget exécutoire est de 313 907 €, avec un montant dépensé de 366 455,55 €, soit une augmentation de 52 548,55 €.

Cette hausse s'explique par l'augmentation des loyers liée à une revalorisation annuelle supérieure à celle des années précédentes, ainsi que par une augmentation globale des frais de location informatique et de transport.

Par ailleurs, sur l'antenne de Saint-Quentin (Ramus), les fenêtres ont été cassées (événement indésirable du 18/11/2024). Nous avons dû sécuriser rapidement les locaux, mais également travailler sur la sécurisation globale du site, avec l'installation de portes à codes, d'un interphone vidéo et de fenêtres sans tain.

Au cours de l'année 2024, nous avons poursuivi notre travail de mise en concurrence, afin d'optimiser nos dépenses, mais aussi la qualité de nos services. Nous avons changé de mutuelle (à coût constant, mais offrant une meilleure couverture) et mis en concurrence nos assurances.

Pour les produits : le budget exécutoire est de 3 191 559 €, pour une réalisation de 3 025 634,32 €, ce qui s'explique par un niveau d'activité moindre en AED.

Enfin, l'exercice 2024 génère un excédent de 19 173,03 €.

3.2 AEMO R

Libellés	Réalisation 2023	Admis 2024	Réalisation 2024	Ecart réalisation/prévision	Ecart en %	
Volume d'activité en journée	73 273	64 051	56377	-7674	-12%	
Facturation nombre de mineurs	206	175	155	-20	-11%	
Libellés	Réalisation 2023	Admis 2024	Réalisation 2024	Ecart réalisation/prévision	Ecart en %	
Effectif total	41,15	28,11	31,2	3,09	11%	
Effectifs T. S	27,78	22	23	1	5%	
Effectifs T.S en activité	24	22	22,89	0,89	4%	
Libellés	Réalisation 2023	Admis 2024	Réalisation 2024	Ecart réalisation/prévision	Ecart en %	
Charge de travail T. S	8,58	7.95	6,77	-1.18	-15%	
Libellés	Réalisation 2023	Admis 2024	Réalisation 2024	Ecart réalisation/prévision	Ecart en %	
Prix de l'acte Brut	36,6	28,3	28,45	0,15	1%	
Libellés	Réalisation 2023	Admis 2024	Réalisation 2024	Ecart réalisation/prévision	Ecart en %	% Charges personnel sur Total Charges
Total charges	2 695 093,45€	1 851 911€	1 899 778,5€	47 867,50€	3%	79%
Total produit	2 465 225,18€	1 848 821,15€	1 666 750,62€	-182 070,53€	-10%	
Reprise résultat	0,00	3 089,85€	3 089,85€	0,00	0%	
Résultat de l'exercice	-229 868,27€	0,00	-233 027,88€	-233 027,88€		

Les capacités de prise en charge autorisées par le Conseil Départemental de l'Aisne pour 2024 est de 175 mineurs.

Concernant les ressources humaines, pour l'activité AEMOR au 31/12/2024, l'intégralité des postes était pourvue, soit 23 travailleurs sociaux sur le territoire.

En revanche, l'année a connu de grandes difficultés de recrutement. En 2024, nous avons mis en place des contrats d'apprentissage, afin de poursuivre notre impact de formation sur le territoire et de permettre aux jeunes en cours de formation de nous rejoindre une fois diplômés. Ainsi, nous espérons pouvoir réduire nos difficultés de recrutement.

Concernant l'exécution budgétaire :

L'année 2024 étant l'année de mise en place de la mesure unique avec un prix de journée, il n'est pas possible d'opérer une comparaison avec l'exercice précédent.

Pour les charges :

Groupe 1 : le budget exécutoire est de 80 000€, pour un montant dépensé de 91 552,83€. Cette augmentation s'explique par une hausse des frais de télécommunication. Grâce à la mise en place du logiciel SILAO, chaque collaborateur a été équipé d'un téléphone portable ainsi que d'un forfait avec data. Les téléphones portables ont été subventionnés par l'appel à projet ESMS numérique.

Concernant les services extérieurs, ils sont également en augmentation sur les lignes « voyages et déplacements » ainsi que « nettoyage extérieur ». L'absence prolongée, pour raison médicale, d'une collaboratrice chargée de l'entretien des locaux nous a conduits à faire appel à une agence extérieure.

Globalement, nous remarquons que les charges du groupe 1 ont été sùr évalués en mesure unique et sous-évalué en AEMO et AEMOR, par conséquent un rééquilibrage a eu lieu au budget 2025.

Groupe 2: le budget exécutoire est de 1 542 159 €, avec un montant dépensé de 1 493 729.04 €, soit un écart de 48 429.96€.

En 2024, la mise en place du Ségur pour l'intégralité des collaborateurs représente 3.94 ETP supplémentaires, soit environ 17 000 € charges comprises.

Nous observons également une variation de – 36 429.23 € concernant les congés payés, s'expliquant par le transfert de collaborateurs vers l'activité « mesure unique ».

Enfin, la variation observée sur ce groupe s'explique par des difficultés de recrutement sur l'antenne de Saint-Quentin, 2 collaboratrices étant en longue maladie en l'année 2024, postes toutefois entièrement pourvus au 31/12/2024.

Groupe 3 : le budget exécutoire est de 229 752 €, avec un montant dépensé de 314 496.63 €, soit une augmentation de 84 744.63 €.

Cette hausse s'explique par l'augmentation des loyers liée à une revalorisation annuelle supérieure à celle des années précédentes, ainsi que par une augmentation globale des frais de location informatique et de transport. En 2024, l'antenne de Saint-Quentin (CDG) a subi auprès de la protection adulte une agression, afin de sécuriser les locaux, nous avons opéré les mêmes travaux que sur l'antenne de Saint-Quentin Ramu, c'est-à-dire l'installation d'interphone vidéo et de porte à code afin d'accéder aux couloirs après la salle d'attente.

Enfin, pour les budgets activités sociaux éducatives, nous avons dépassé significativement cette ligne budgétaire, nous reconnaissons que cette dérive budgétaire aurait dû être identifiée et maîtrisée plus tôt. Il s'agit d'un manquement dans notre gestion que nous regrettons et assumons pleinement, afin que cela ne se reproduise nous avons mis en place un outil de gestion rigoureux.

Au cours de l'année 2024, nous avons poursuivi notre travail de mise en concurrence, afin d'optimiser nos dépenses, mais aussi la qualité de nos services. Nous avons changé de mutuelle (à coût constant, mais offrant une meilleure couverture) et mis en concurrence nos assurances.

Pour les produits : le budget exécutoire est de 1 851 911 €, pour une réalisation de 1 666 750,62€, ce qui s'explique par un niveau d'activité moindre d'environ 20 mesures en AEMOR.

Enfin, l'exercice 2024 génère un déficit de 233 027,88€, ce montant s'explique par une facturation partielle suite à l'activité non réalisée dans son intégralité. Nous observons sur le groupe 2 que le montant n'a pas été entièrement engagé, générant un excédent du groupe 2 malgré les dépenses en lien avec l'extension du Ségur. En revanche les charges fixes, notamment de fluide, de loyers, restent continuent d'évoluer à la hausse, sous l'effet du contexte économique.

4 Action Educative en Milieu Ouvert

Comme lors du dernier rapport d'activité, l'année 2024 a été une année intense en activité.

Le constat d'une dégradation grandissante des situations familiales, d'un dispositif national protection de l'enfance "à bout de souffle" et une crise de l'attractivité pour les métiers de l'humain, a généré au quotidien pour l'ensemble des professionnels de fortes tensions, rendant le travail en milieu ouvert et particulièrement pour l'AEMO, difficile.

L'augmentation du nombre d'ordonnances AEMO en attente d'AEMO R à mis en difficulté le dispositif AEMO car force est de constater que les moyens mis à disposition en AEMO sont inadaptés aux besoins des familles devant bénéficier d'un accompagnement (capacité de rencontre réduite), qui plus est en AEMO R.

Ce contexte nous a amenés à déployer des actions spécifiques auprès des familles pour garantir un accompagnement adapté autant que faire se peut, non sans effet sur la charge des professionnels.

La saturation des dispositifs de lieux d'accueil au sein du département est venue également complexifier notre travail au quotidien et renforcer le constat "d'impuissance" au détriment des familles accompagnées.

Malgré ce contexte, chacun a tenu ses engagements en menant à bien les missions avec rigueur et professionnalisme.

4.1 Quantification et analyse du suivi de l'activité d'AEMO

Les chiffres présentés sont une photographie de la situation au 31 décembre, suppression des mesures échues au 31/12/2024.

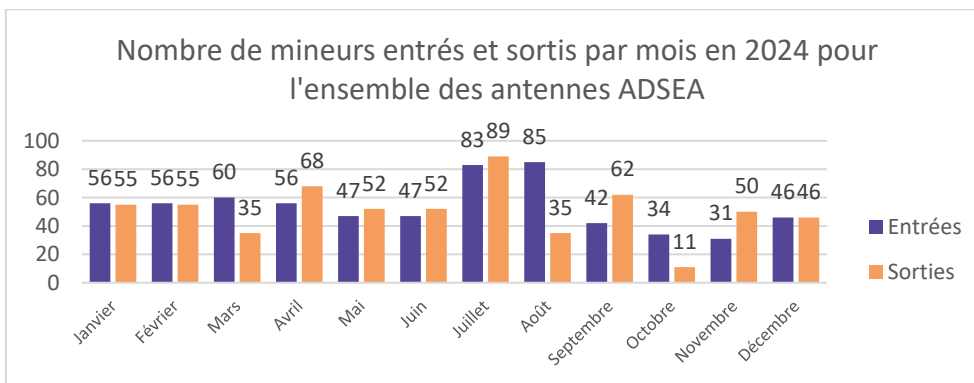
4.1.1 Évolution du nombre de mineurs par antenne

Au 31 déc.	Hirson	Laon	St Quentin	Tergnier	Soissons	Ch-Thierry	TOTAL
2024	178	184	227	126			715
2023	140	173	242	119	69	4	747
2022	143	150	302	127	85	82	889

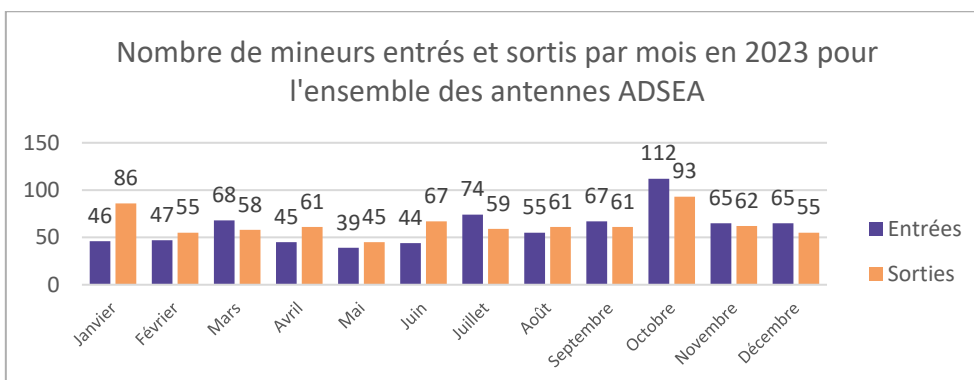
Total AEMO												
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEPT	OCT	NOV	DEC
Nombre d'enfants à suivre (prévisionnel)	760	760	760	760	760	760	760	760	760	760	760	760
Nombre d'enfants suivis (réalisation)	737	738	763	751	755	750	745	795	812	742	757	769
Ecart réalisation / prévision	-23	-22	3	-9	-5	-10	-15	35	52	-18	-3	9

L'activité prévisionnelle n'a jamais été réalisée. On observe le plus grand écart de réalisation durant les périodes de vacances scolaires (corrélation possible avec une augmentation de la demande placement). A l'inverse, septembre constitue toujours, avec l'installation des nouveaux magistrats, la période de reprise...

Dans la mesure où ce constat est récurrent, un travail de fond serait à mener pour travailler sur la continuité, éviter ces pics qui génèrent une embolisation du dispositif de placement, et des effets de surcharge ponctuelle pour nos équipes.



Nous constatons une baisse d'activité, notamment en ce qui concerne les entrées pour la période de septembre 2024 à novembre 2024.



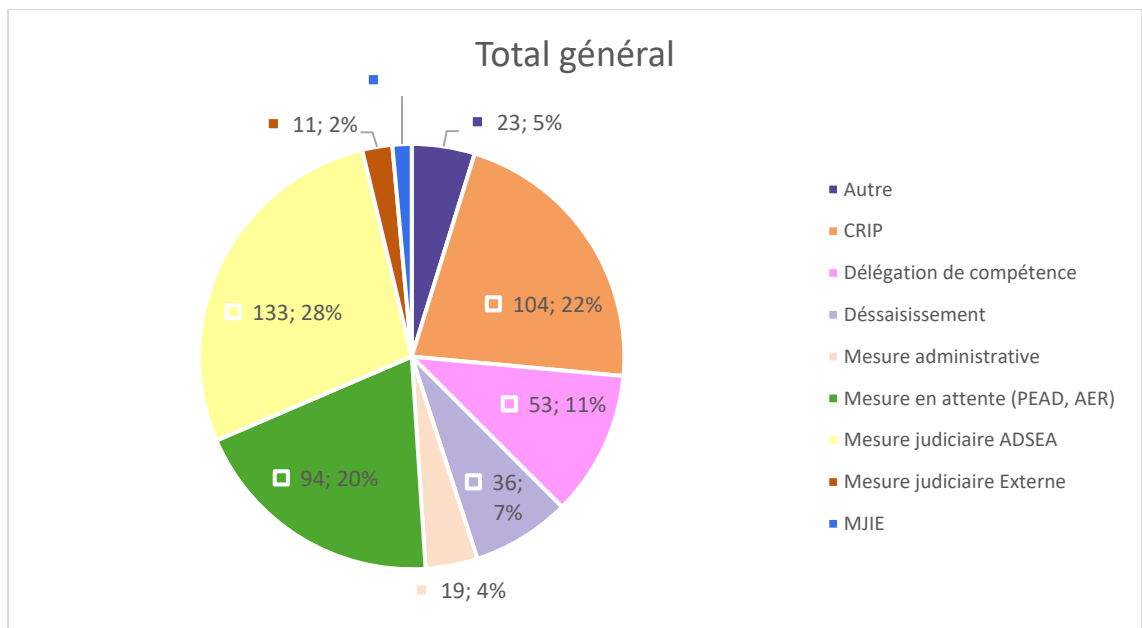
4.1.2 Délai d'ouverture de la mesure

À la suite du changement de logiciel, les données n'ont pu être exploitées.

En revanche, au regard des éléments constatés nous pouvons dire que pour l'année 2024, nous avons été plus réactif en termes de délais d'attribution, hormis dans les situations de tension RH ponctuelles constatées sur certaines antennes.

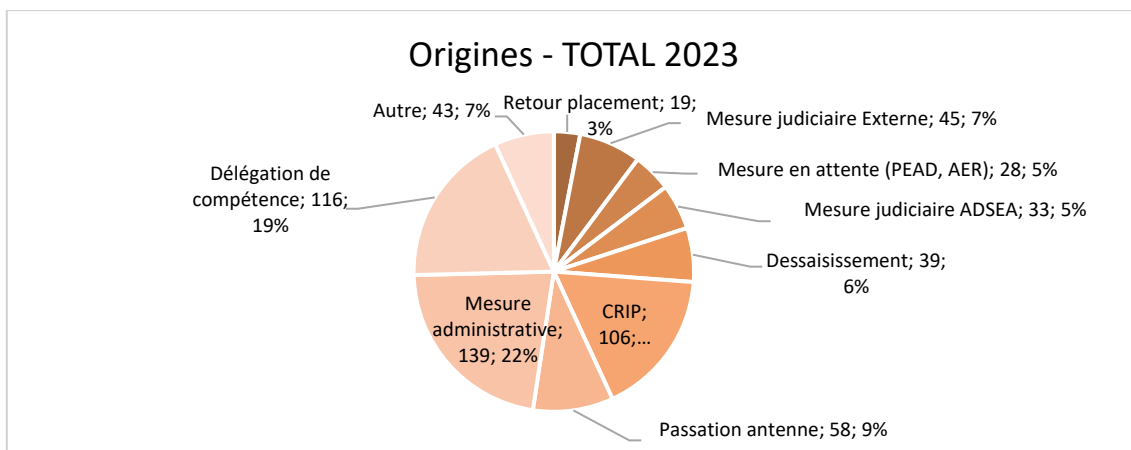
4.1.3 Origine des nouvelles mesures

Origines pour les mesures entrées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

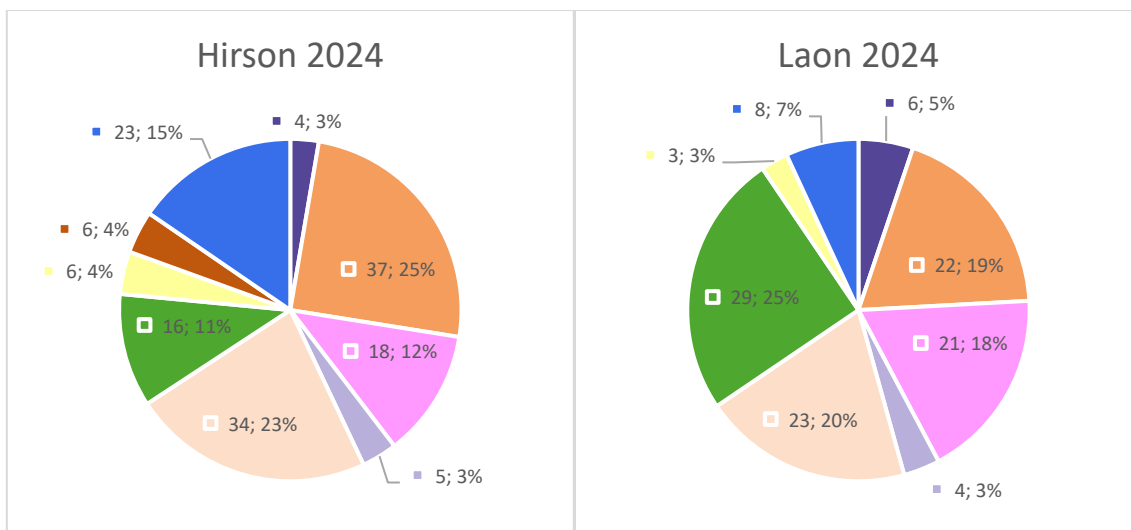


A l'origine des mesures, nous observons une augmentation des mesures en attente (PEAD, AEMOR) de 28 en 2023 à 44 en 2024, ce qui peut s'expliquer par la saturation des dispositifs concernés et de la dégradation des situations.

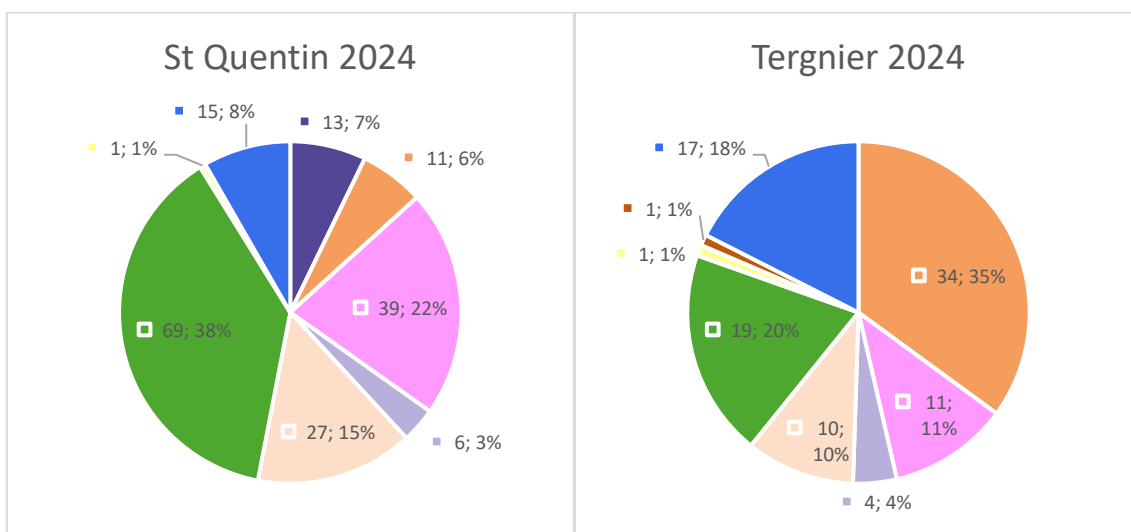
On constate également une baisse significative des mesures administratives à l'origine des mesures judiciaires comparativement à 2023.



¹ DC = Délégation de compétence



- Autre
- Mesure administrative
- Mesure judiciaire Externe
- CRIP
- Mesure en attente (PEAD, AER)
- Mesure judiciaire ADSEA
- DC Dessaisissement
- MJIE
- Retour placement



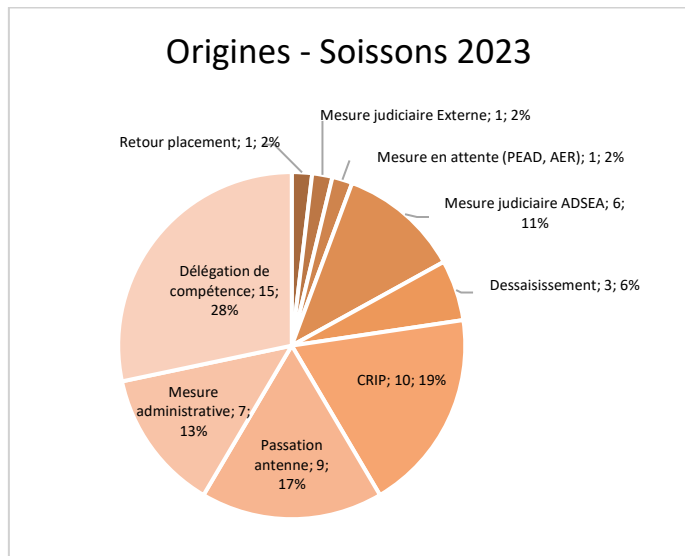
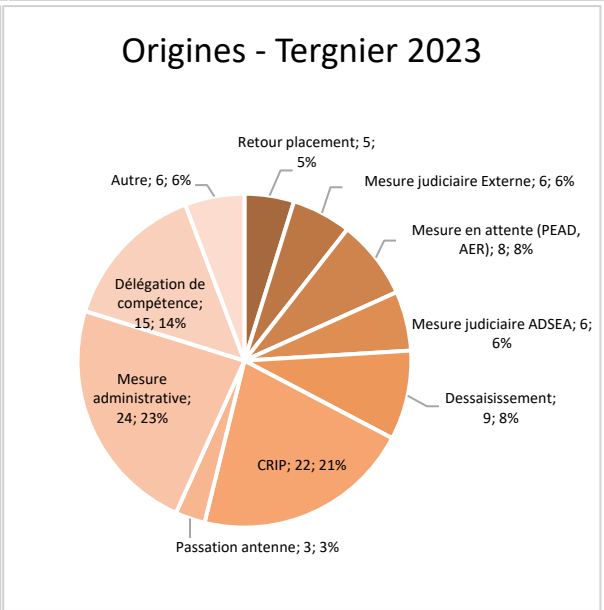
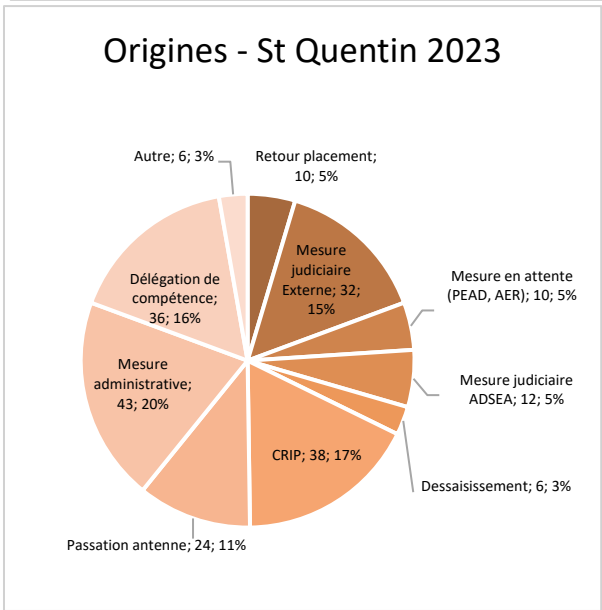
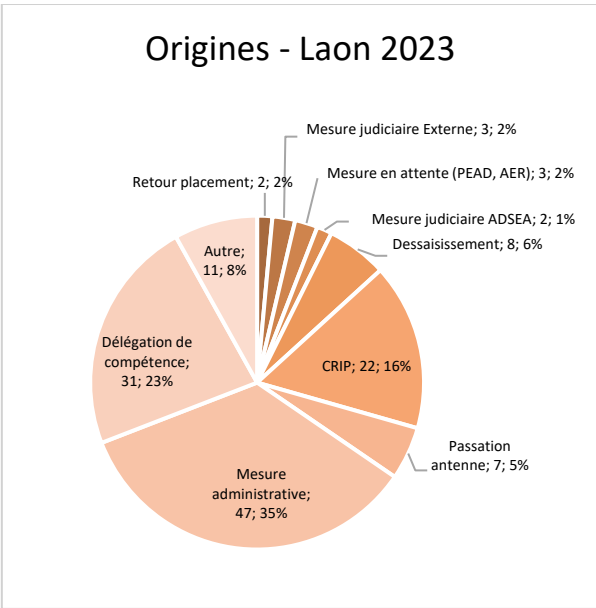
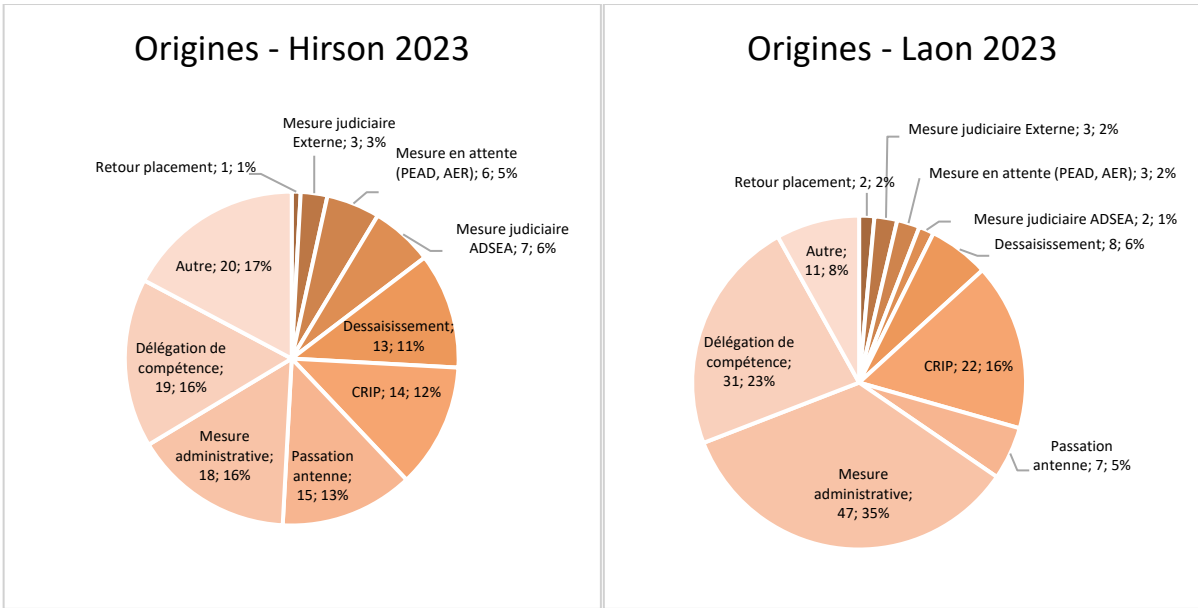
Pour la légende "autre", il s'agit soit de demande des parents, ou MJIE ou saisine du Juge des enfants.

Les constats par territoires concordent avec le constat général d'une baisse importante de mesures administratives vers le judiciaire.

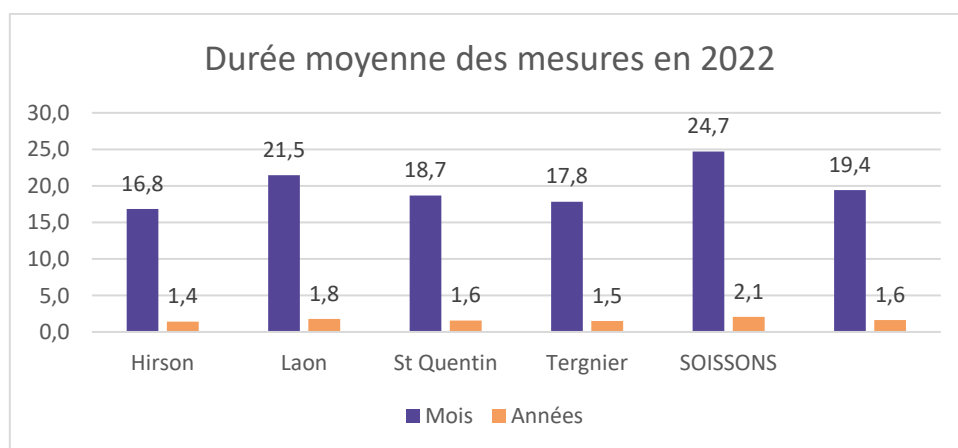
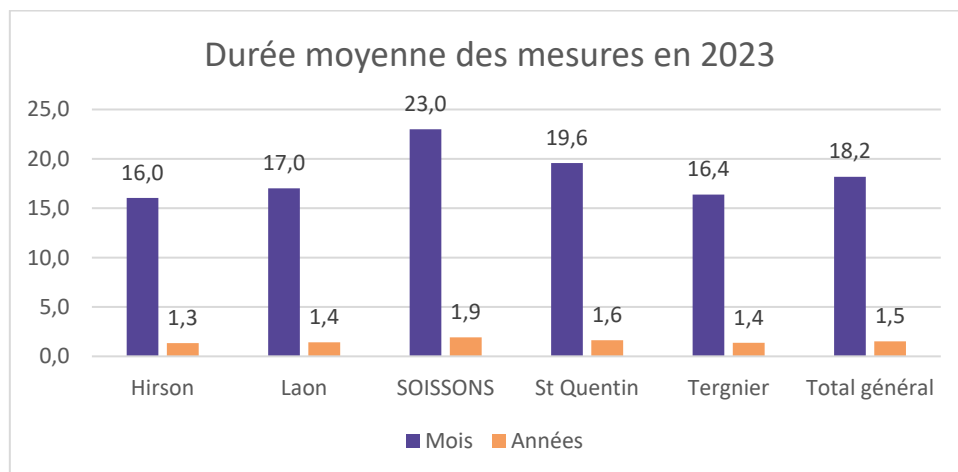
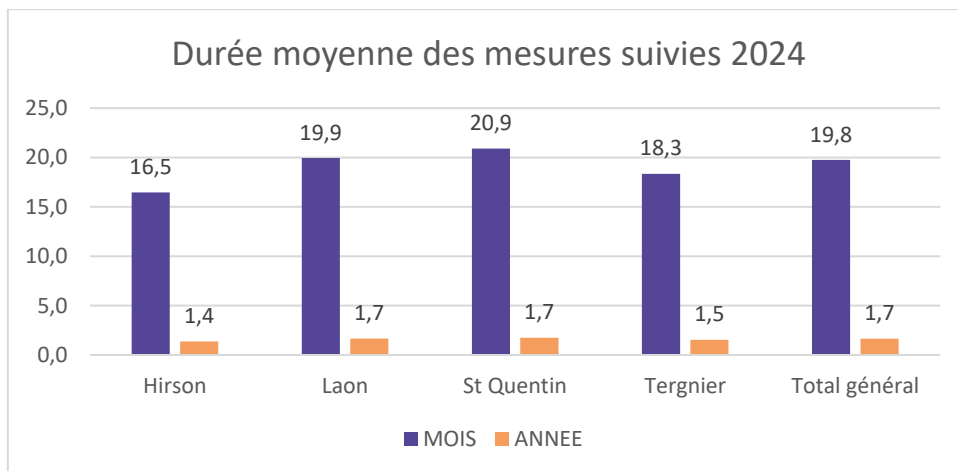
Le nombre de mesures en attente d'AEMOR et PEAD a été sur cette année 2024 croissant en lien avec la saturation des dispositifs.

Pour Tergnier, les mesures éducatives exercées ont majoritairement fait l'objet d'une évaluation par la CRIP ainsi qu'antérieurement d'une autre mesure éducative exercée par l'ADSEA et d'autres services d'autres départements.

Le nombre de dessaisissement reflète les mouvements géographiques qui restent importants sur notre territoire.

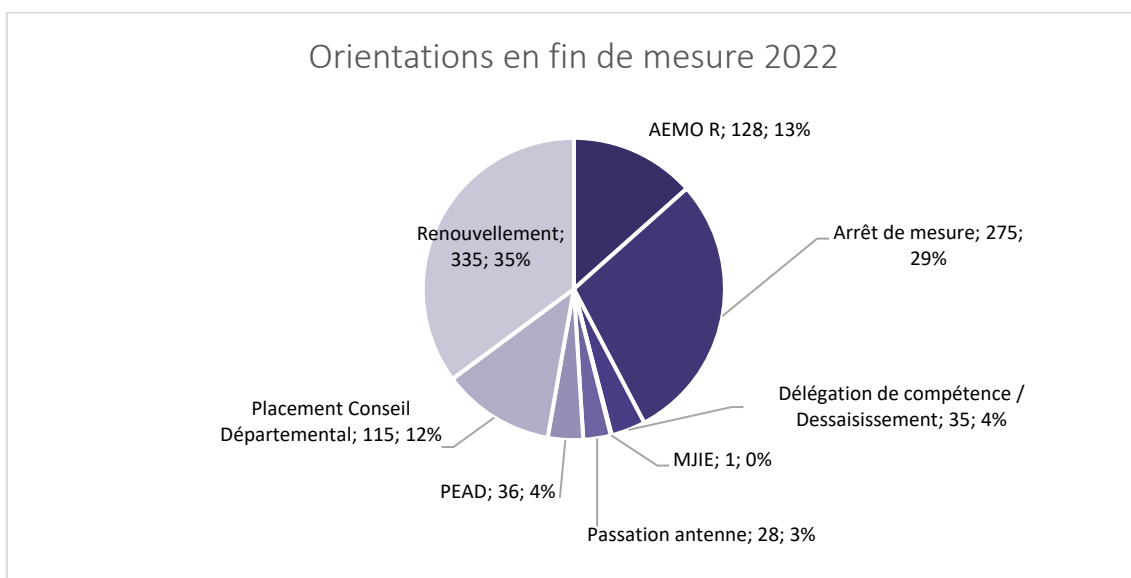
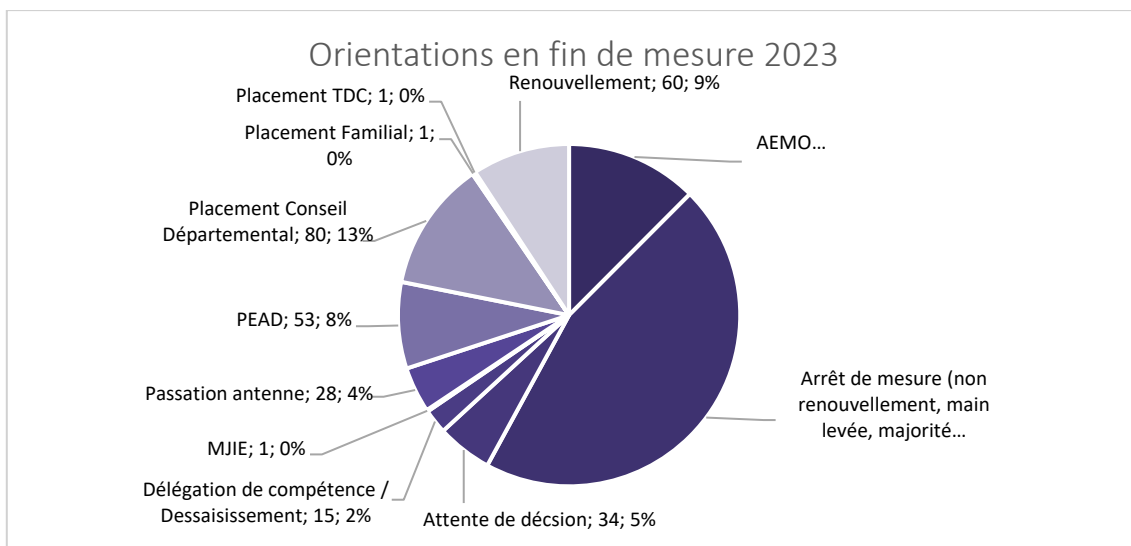
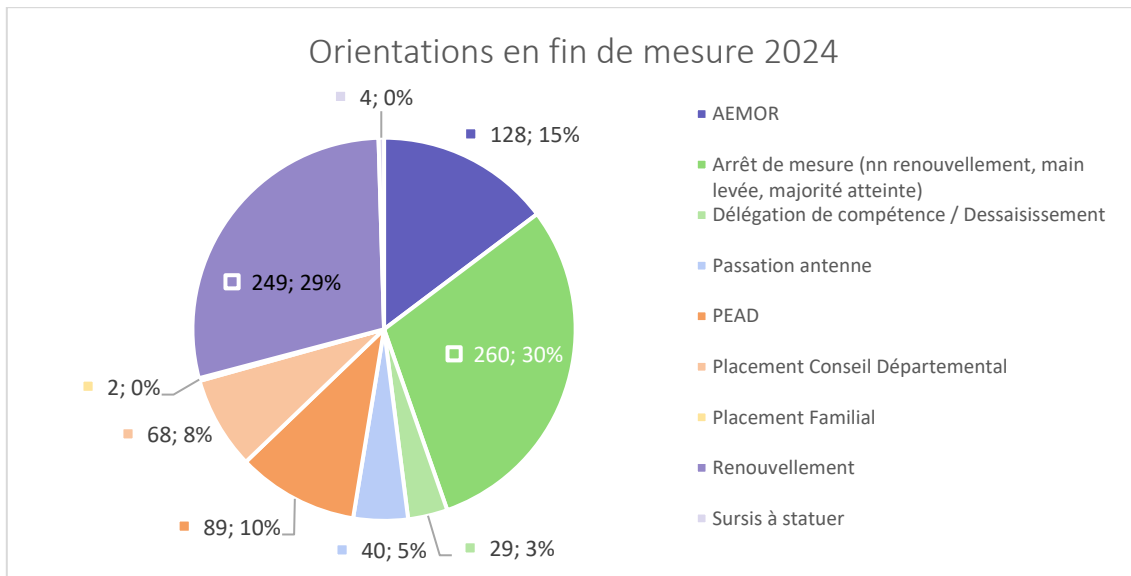


4.1.4 Durée moyenne de la mesure



La durée moyenne des mesures est stable depuis les trois dernières années.

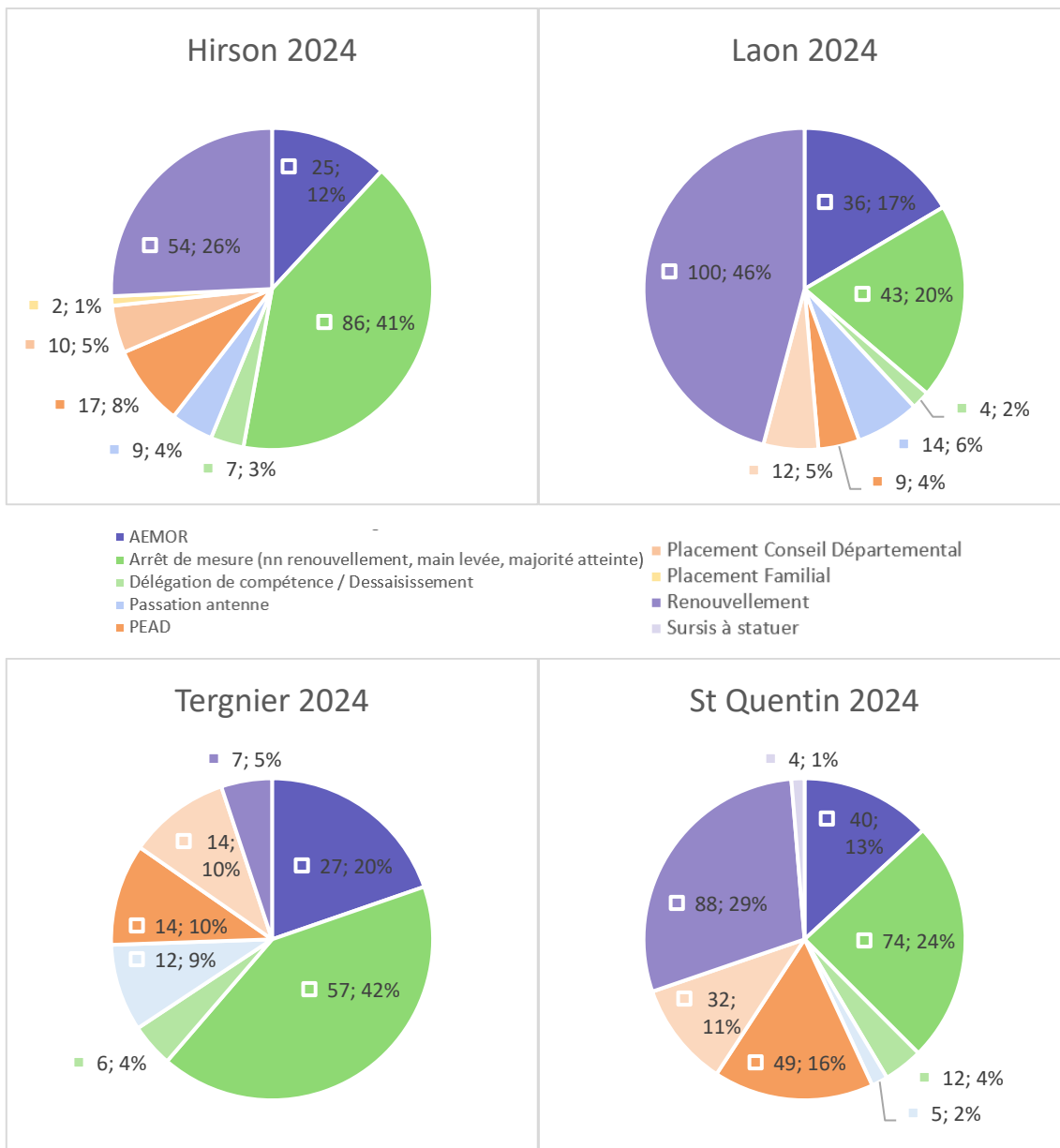
4.1.5 Orientation en fin de mesure



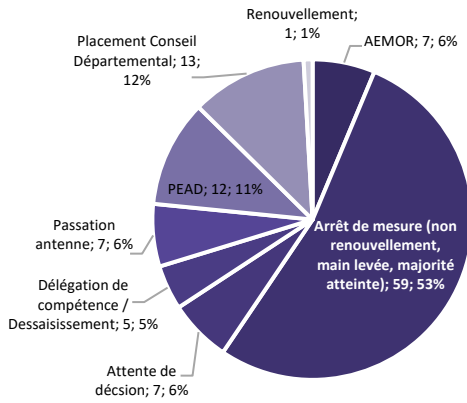
En lien avec la dégradation des situations dans un contexte socio-économique qui se précarise et où les violences intrafamiliales sont exponentielles sur notre territoire, le nombre de placement en lieu neutre et notamment de PEAD ordonnés a fortement augmenté.

Le nombre de renouvellement reste constant ce qui témoigne de la difficulté pour les familles de mettre en œuvre les attendus du magistrat sur un mandat d'un an. Par ailleurs, l'insuffisance des moyens de l'AEMO est mise en lumière par le nombre croissant d'orientation vers des mesures soutenues (AEMOR, PEAD).

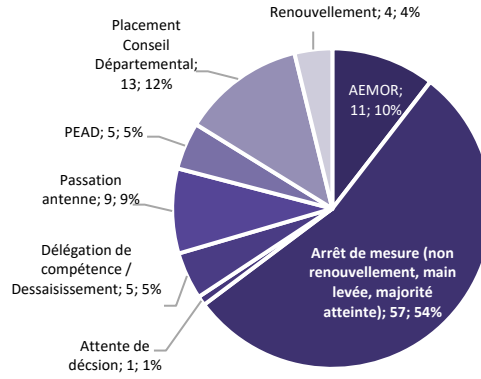
Le nombre de mesure ayant fait l'objet d'une passation d'antenne témoigne d'une légère augmentation des flux géographiques.



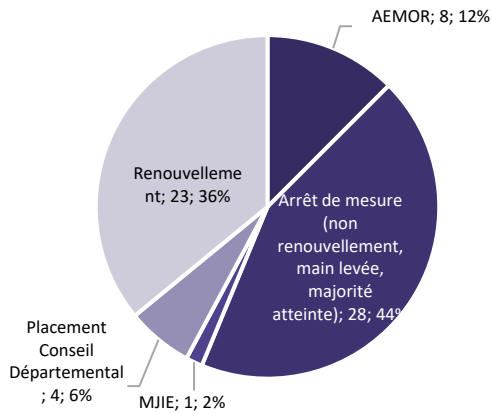
Hirson 2023



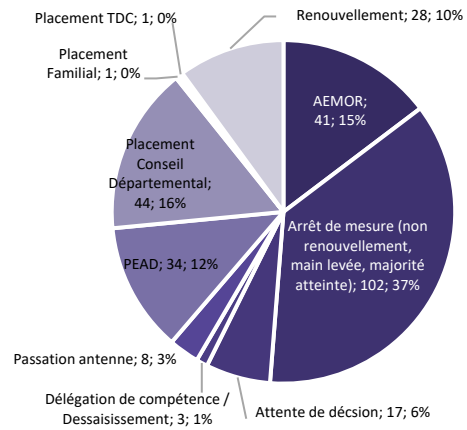
Laon 2023



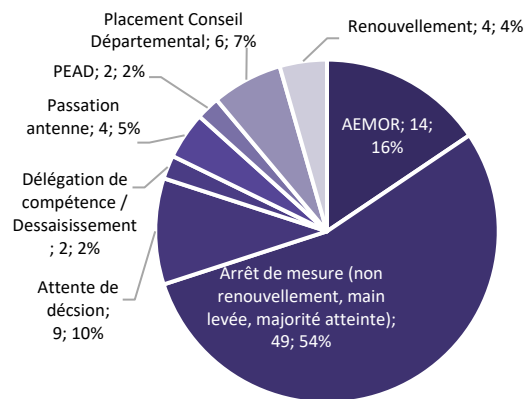
Soissons 2023



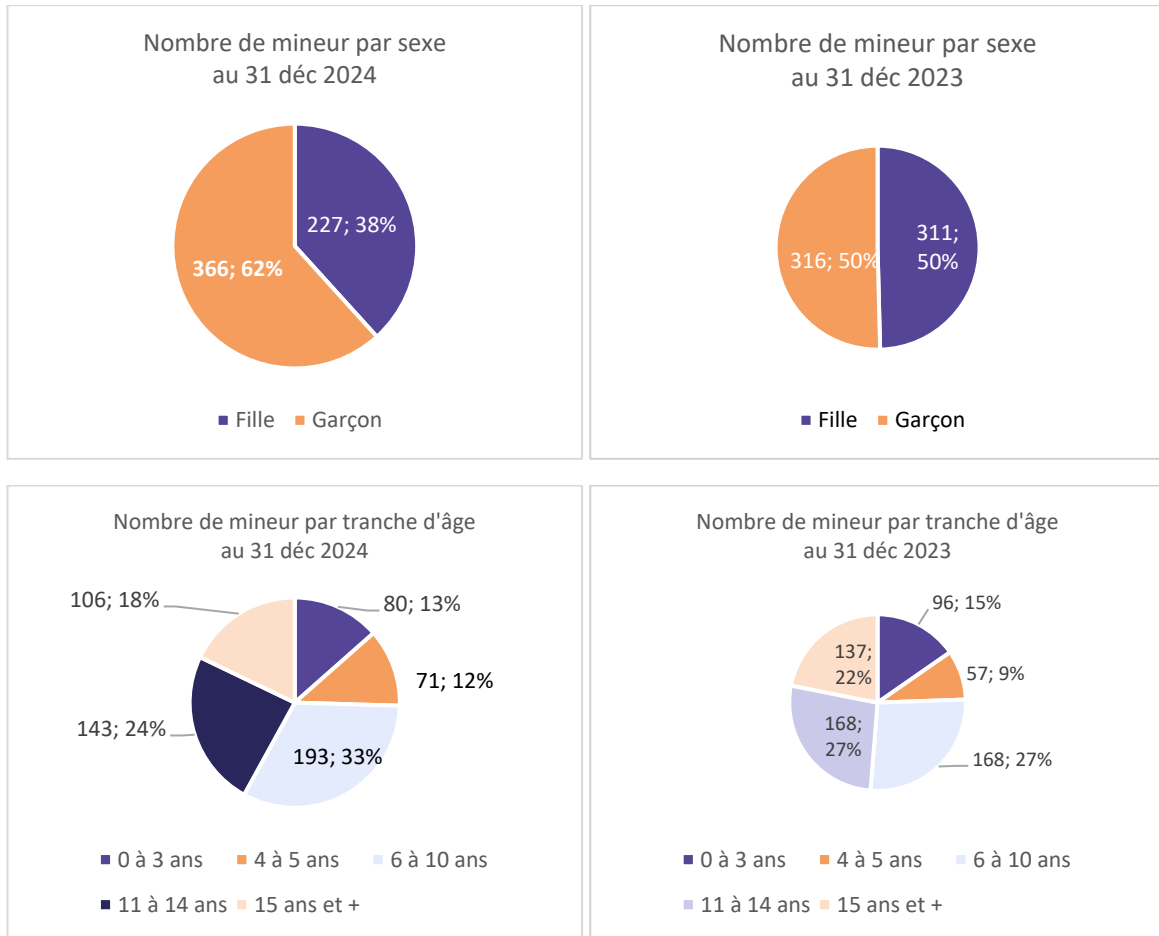
Saint Quentin 2023



Tergnier 2023



4.1.6 Personnes accompagnées



4.2 Conclusion de l'activité d'AEMO

Pour 2024, la volonté et l'engagement de chacun à mener à bien sa mission a permis de mener des actions de qualité auprès des familles.

En revanche nous partageons avec l'ensemble de nos partenaires le caractère obsolète du dispositif AEMO en l'état, notamment en ce qui concerne les moyens mis à disposition pour répondre aux besoins des familles.

L'expérimentation de la mesure unique présente sur le sud du département vient nous éclairer sur une évolution répondant plus précisément aux besoins des familles, la perspective de déploiement, demandée pour le budget 2025, reste une orientation prioritaire pour mettre en œuvre une offre d'accompagnement efficiente uniformément sur l'ensemble du département.

La mise en place effective du logiciel "SILAO" dédié aux dossiers des personnes accompagnées mise en place depuis septembre 2024 devient pour le pôle enfance de l'ADSEA un outil incontournable. Il s'agit d'une nouvelle pratique à accompagner mais qui apporte une fiabilité de l'information et garanti un suivi sécurisé du dossier de l'utilisateur.

5 Aide Educative à Domicile

La diminution du nombre de mesure AED est aujourd'hui constatée alors que depuis trois ans une augmentation était constatée. Le déploiement de la mesure unique à Soissons où 113 mesures d'AED étaient réalisées en 2023 vient expliquer en partie cette baisse puisqu'elles sont comptabilisées depuis le 1er janvier 2024 en mesure unique.

D'autre part, malgré une volonté de déjudiciarisation inscrite dans le dernier schéma départemental, le constat d'une diminution de cette activité interroge et la réalisation d'un diagnostic partagé avec nos partenaires sera nécessaire afin de comprendre cette évolution et ainsi réajuster nos actions communes avec le conseil départemental.

La diminution de l'activité peut également être en lien avec la dégradation des situations familiales nécessitant un accompagnement au-delà de l'aide contractualisée que représente l'AED.

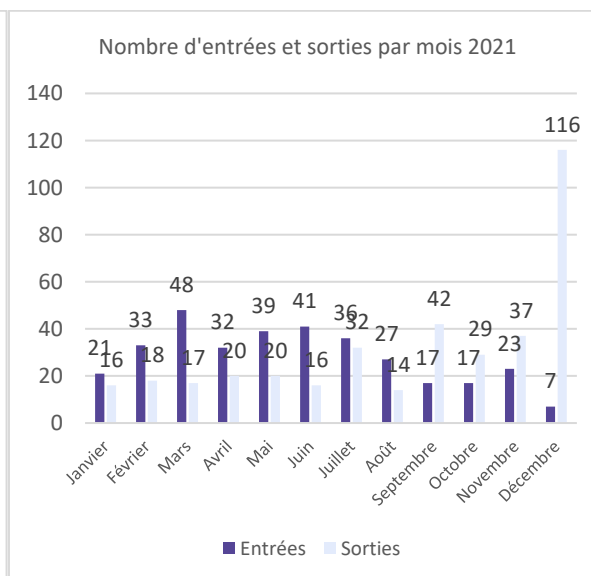
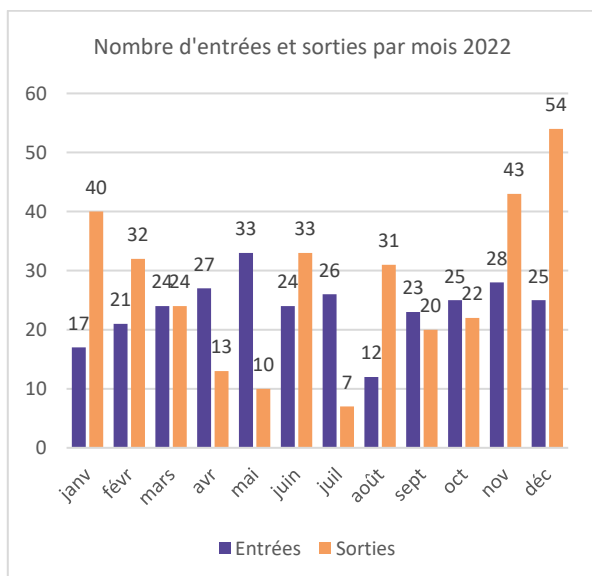
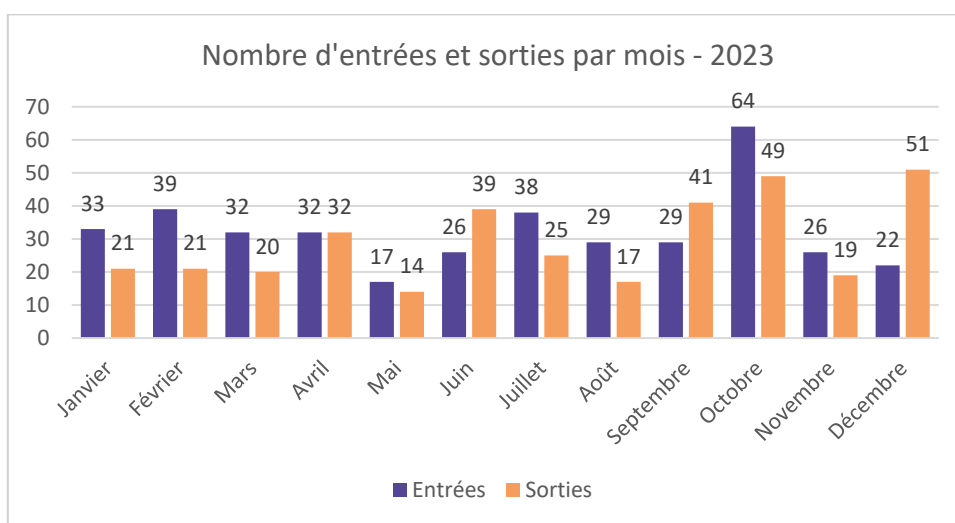
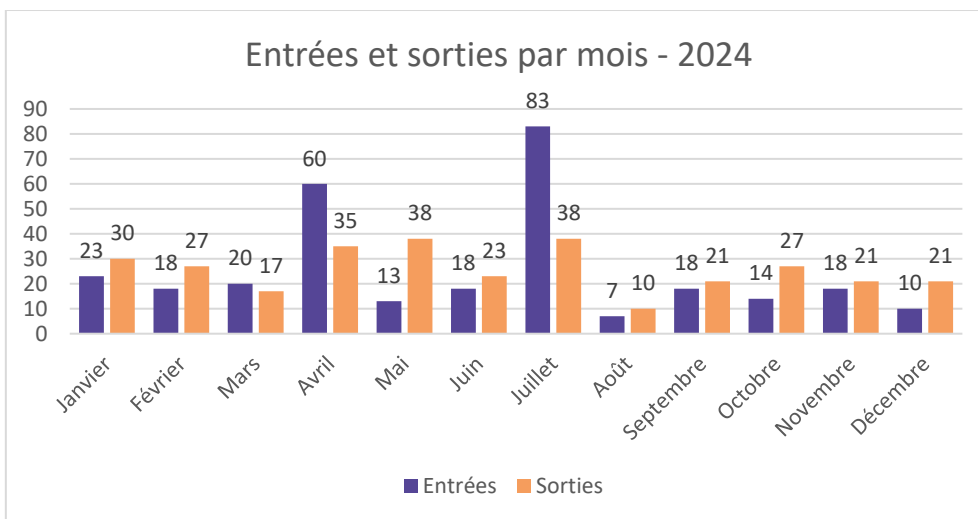
5.1 Quantification et analyse du suivi de l'activité d'AED

5.1.1 Évolution du nombre de mineurs par antenne

Au 31 déc.	HIRSON	LAON	ST QUENTIN	SOISSONS	TERGNIER	CH-THIERRY	TOTAL GENERAL
2024	20	110	66		33		230
2023	58	109	100	113	37	0	417
2022	48	92	98	76	40	36	390

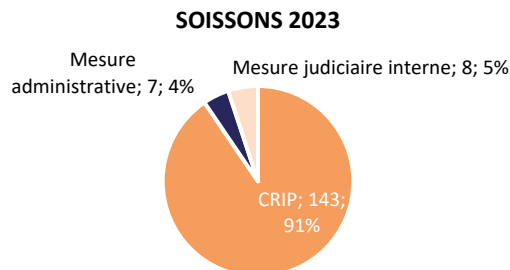
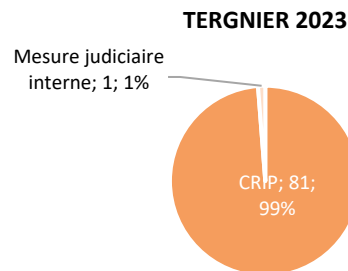
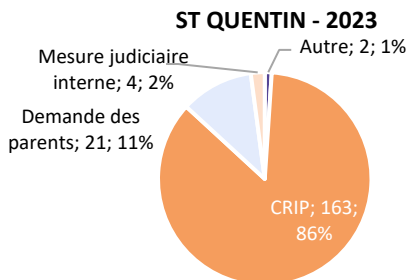
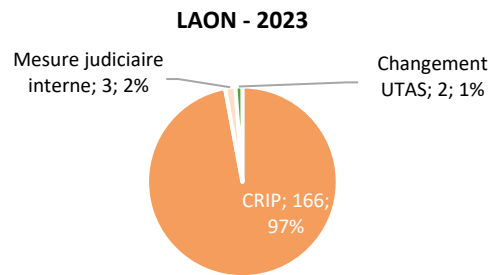
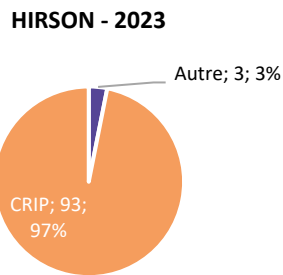
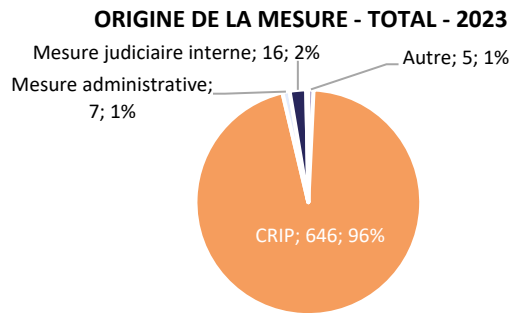
La baisse d'activité constatée est significative même si elle est à mettre en lien avec le déploiement de la mesure unique à Soissons nous amène à réaliser une étude AED en collaboration avec le conseil départemental. Ce constat sera à mettre en lien également avec l'observatoire départemental de la protection de l'enfance qui laisse apparaître une baisse de la qualification de l'information "préoccupante".

Total AED												
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Nombre d'enfants à suivre (prévisionnel)	330	330	330	330	330	330	330	330	330	330	330	330
Nombre d'enfants suivi (réalisation)	300	292	295	299	274	269	269	266	274	266	265	249
Ecart réalisation / prévision	-30	-38	-35	-31	-56	-61	-61	-64	-56	-64	-65	-81

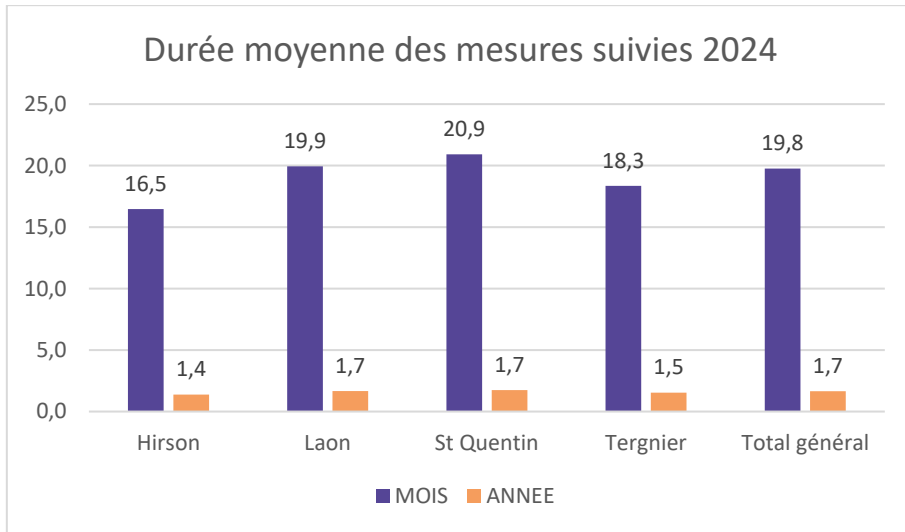


5.1.2 Origine des nouvelles mesures

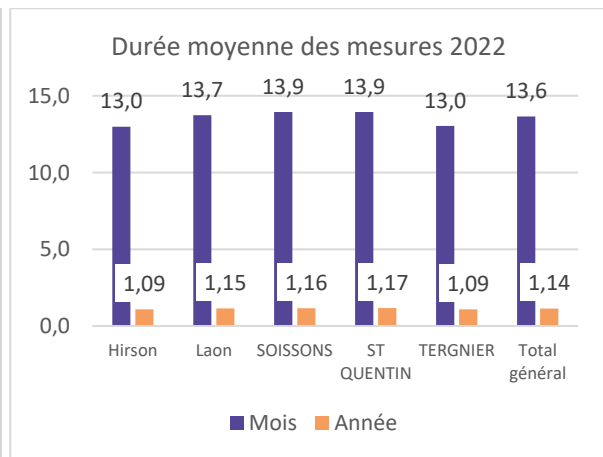
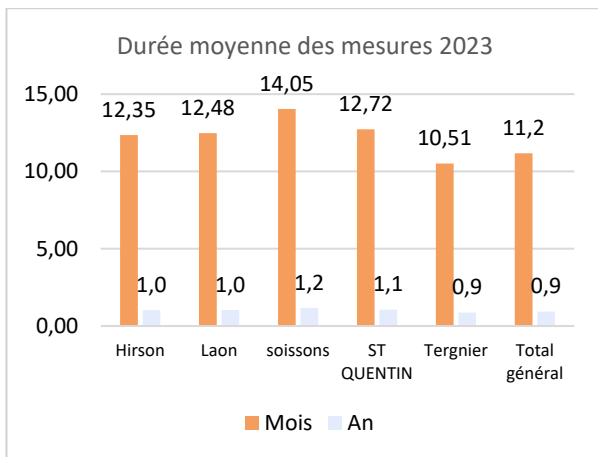
Origines 2024	Conseil Départemental
Hirson	32
Laon	82
St Quentin	59
Tergnier	36
Total général	209



5.1.3 Durée moyenne de la mesure



La durée moyenne des mesures reflète la nécessité de prolonger l'accompagnement en lien avec la dégradation des situations.

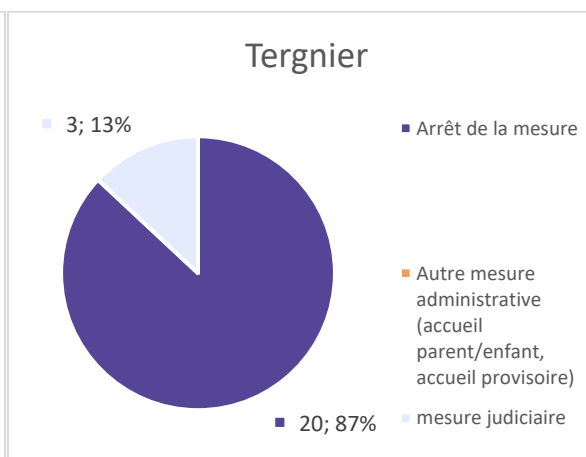
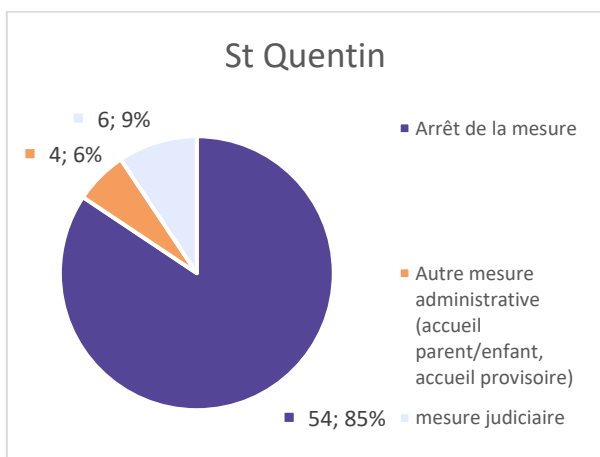
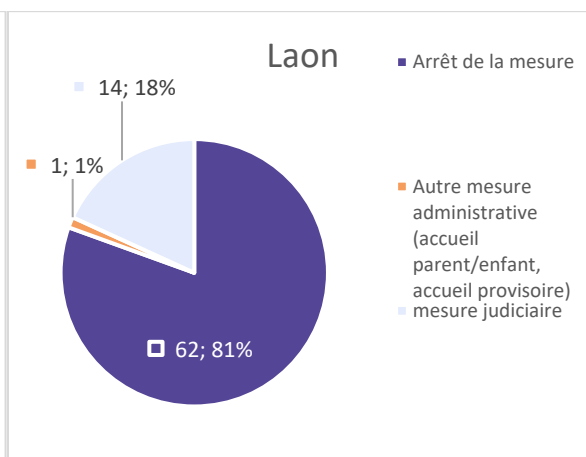
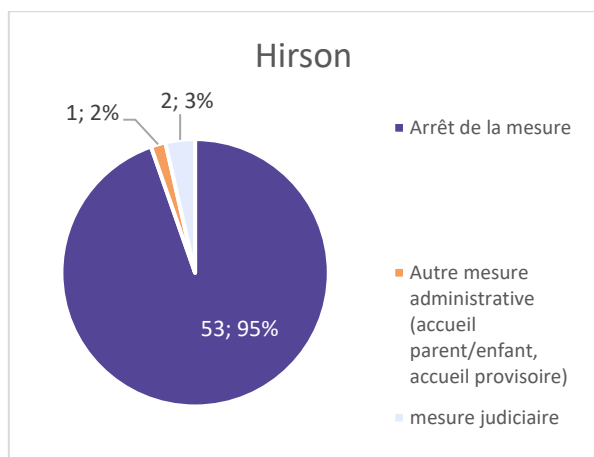
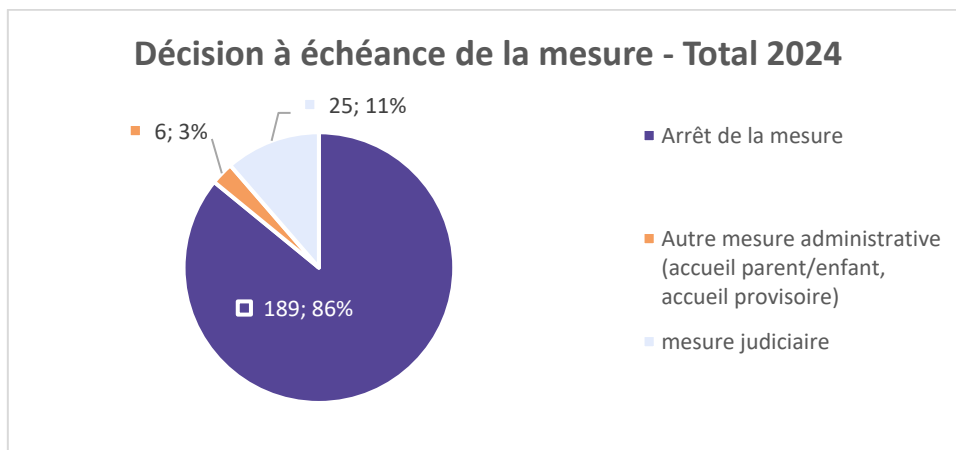


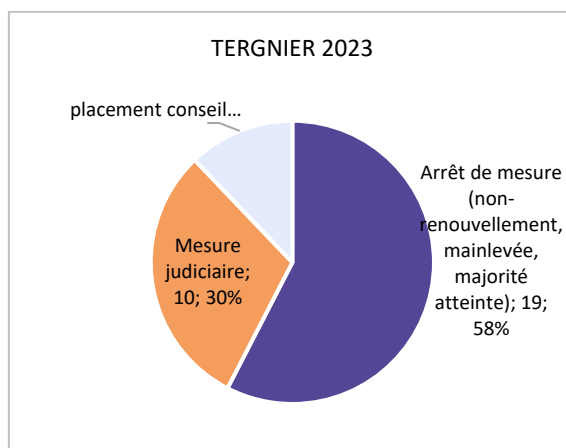
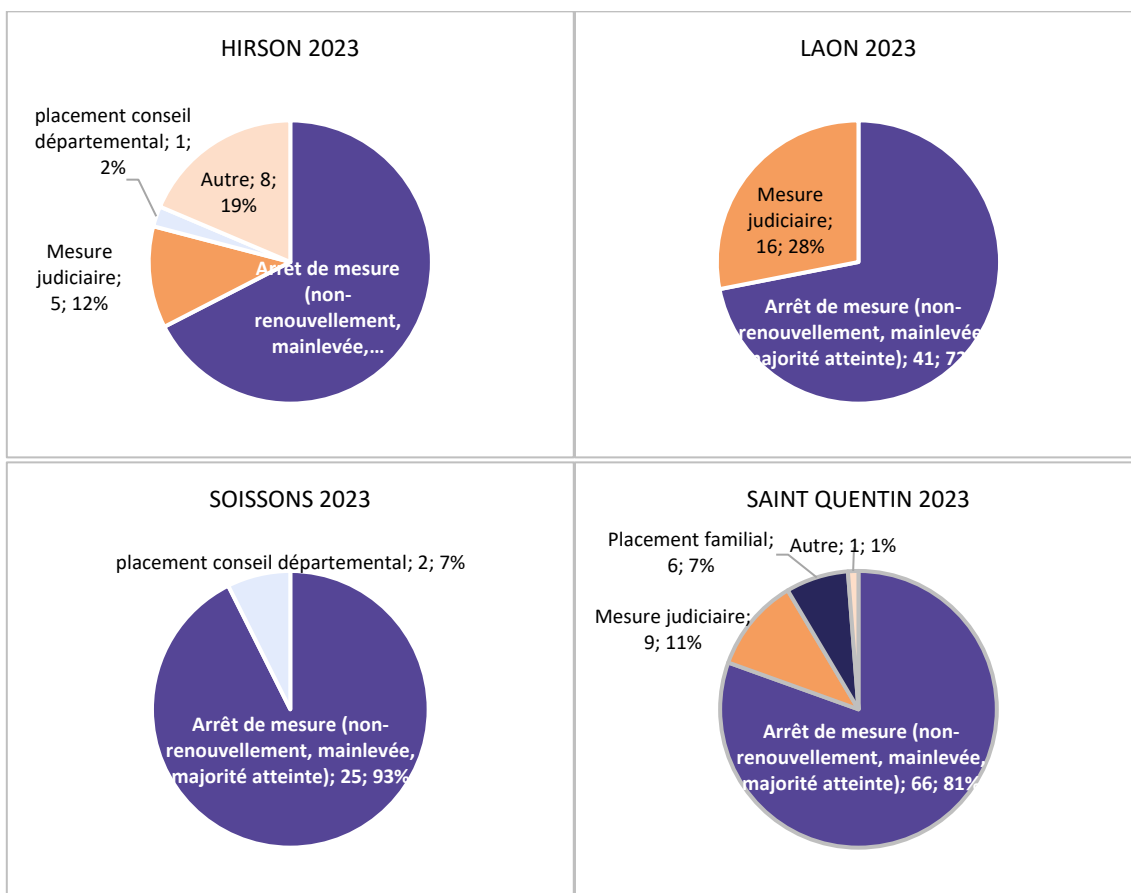
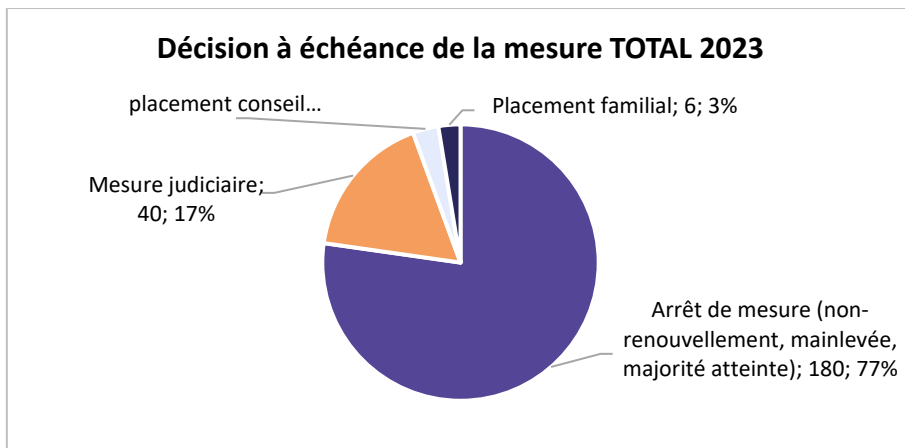
5.1.4 Orientation en fin de mesure

Tableau de répartition des décisions à échéance de la mesure pour les mesures sorties du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

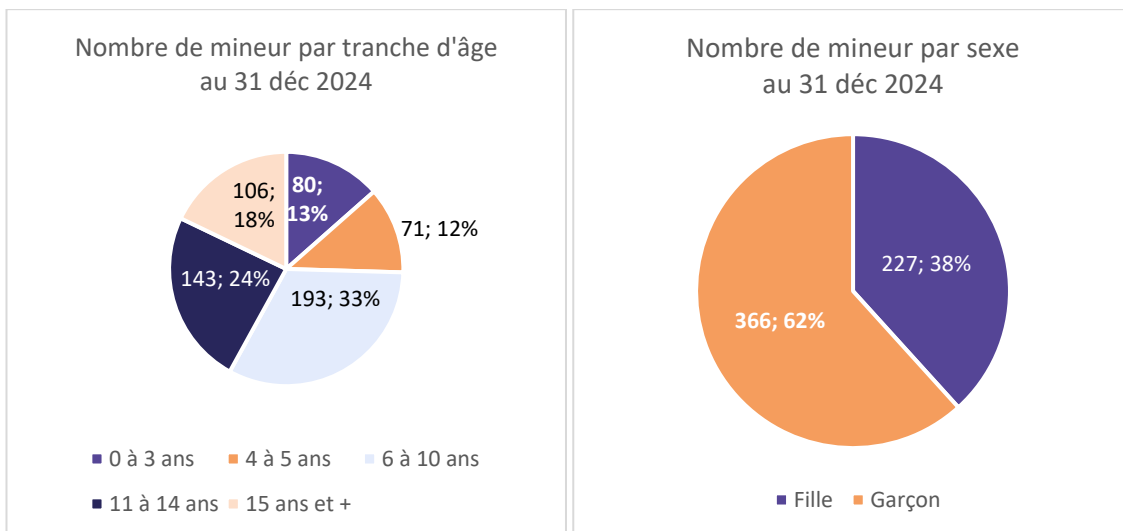
Le tableau des décisions à échéance constatée en comparaison avec les exercices précédent met en exergue une baisse significative de la judiciarisation à l'issue d'une mesure AED.

L'analyse en lien avec la baisse d'activité, semble vouloir s'expliquer par des situations qui arrivent directement sur le versant judiciaire en lien avec le constat d'une dégradation déjà trop avancée pour permettre une aide contractualisée avec la famille.

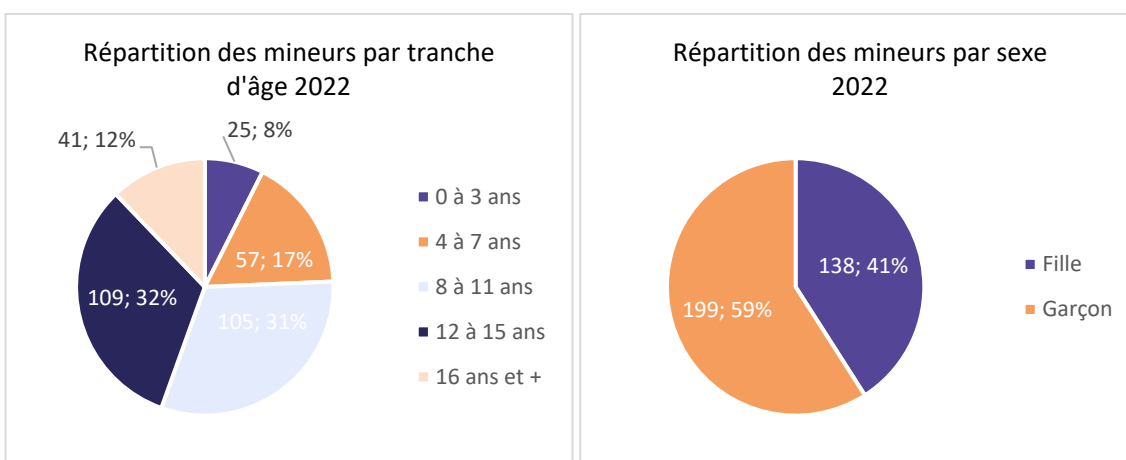
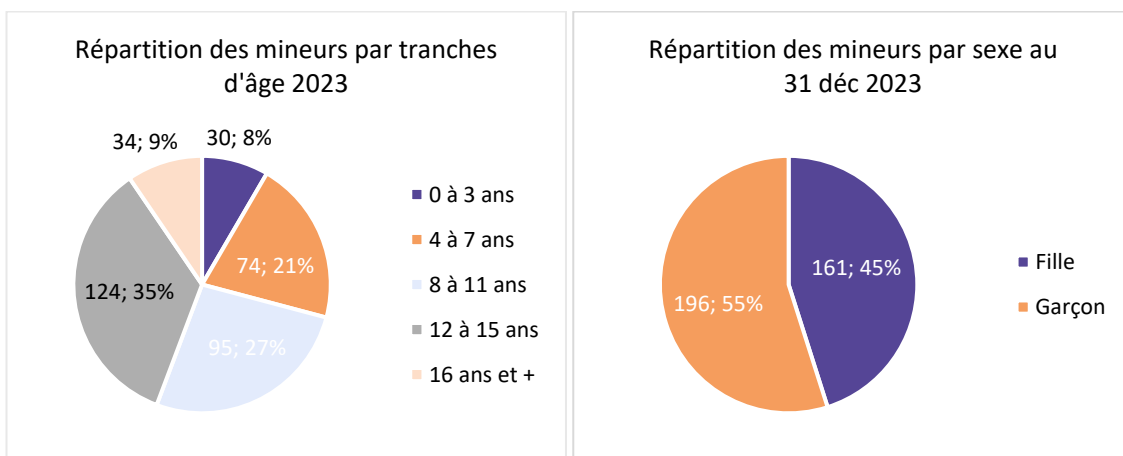




5.1.5 Personnes accompagnées



Les statistiques des tranches d'âge laissent apparaître une baisse du nombre des grands adolescents et une augmentation du nombre des plus petits. Ce constat est également partagé par l'observatoire départemental de la protection de l'enfance qui depuis plusieurs exercices identifie cette même hausse du nombre d'enfants de bas âge.



5.2 Conclusion de l'activité d'AED

Au-delà de l'explication causée par le déploiement de la mesure unique à Soissons, c'est l'évolution des situations familiales qui explique une baisse de l'activité de l'AED.

En revanche, la réécriture des projets de service prévue pour l'année 2025 va nous permettre de créer des espaces de réflexion sur nos modalités d'intervention et ainsi repenser une adaptation de notre offre d'accompagnement auprès d'un public avec des besoins qui évoluent également.

Cette perspective est une réelle opportunité doublée de l'étude réalisée conjointement avec le conseil départemental pour apporter des ajustements à l'offre proposée par l'aide éducative.

La collaboration avec les familles reste une priorité en termes de travail en milieu ouvert dès lors qu'il est possible d'activer ce levier de co-construction.

6 Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée

L'activité AEMO renforcée enregistre une baisse d'activité par rapport au prévisionnel.

Il ne s'agit pas d'un constat de diminution des besoins mais d'une difficulté de recrutement liée à des arrêts maladie long qui n'ont pas pu être remplacés faute d'attractivité en contrat à durée déterminée.

Cet état de fait a de plus amené les magistrats à confier aux différents services d'AEMO des mesures dont les besoins étaient pourtant identifiés pour l'AEMOR. Ce glissement observé a eu pour conséquence de fragiliser l'accompagnement puisque moindre en termes de moyens en AEMO.

En revanche, malgré ces constats le travail réalisé par l'ensemble des équipes démontre une réelle plus-value dans l'accompagnement permettant même dans ce contexte à faire réduire le nombre de demande de placement par rapport à l'année 2023.

Les activités collectives, les transferts mais aussi les expérimentations autour du pouvoir d'agir des familles à travers les synthèses familles mettent en lumière le potentiel évolutif propre aux moyens de l'AER. L'année 2024 est venue à nouveau, grâce à l'investissement de tous, démontrer la capacité d'innovation et d'expérimentation permettant de faire émerger de nouvelles pratiques au profit des familles.

6.1 Quantification et analyse du suivi de l'activité d'AEMO R

Les chiffres présentés sont une photographie de la situation au 31 décembre, suppression des mesures échues au 31/12/2024.

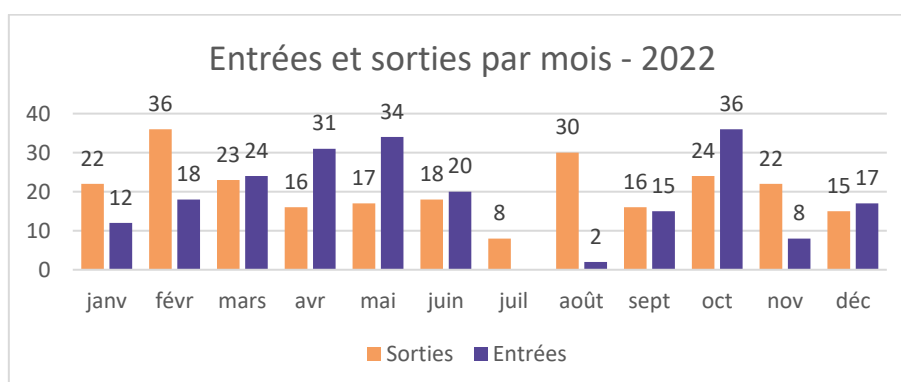
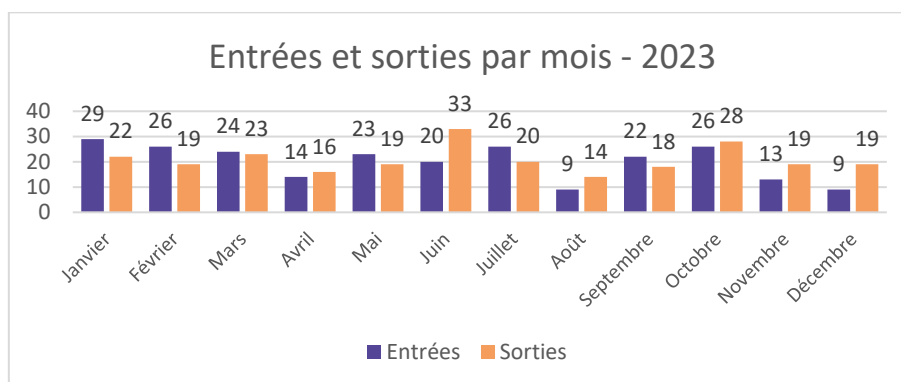
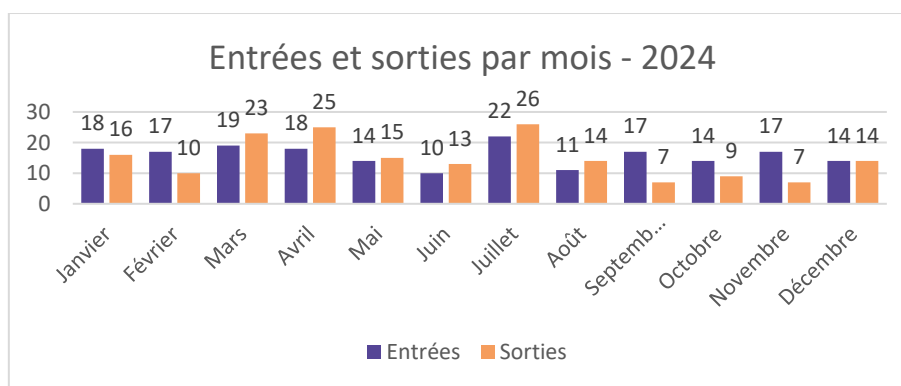
6.1.1 Évolution du nombre de mesure par antenne

L'évolution du nombre de mesure pour 2024 s'explique par l'extension de la mesure unique à Soissons rejoignant Château-Thierry et le fait qu'elles ne s'exercent plus qu'à Saint-Quentin et Laon.

Au 31 déc. N	Laon	St Quentin	Soissons	Ch-Thierry	TOTAL
2024	95	75			170
2023	84	69	28	1	182
2022	65	66	44	23	198

A.E.M.O. R - TOTAL												
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Nombre d'enfants à suivre (prévisionnel)	175	175	175	175	175	175	175	175	175	175	175	175
Nombre d'enfants suivi (réalisation)	158	165	161	154	153	150	146	143	156	149	162	165
Ecart réalisation / prévision	-17	-10	-14	-21	-22	-25	-29	-32	-19	-26	-13	-10

L'écart entre activité prévisionnelle et réalisée s'explique par les difficultés de recrutement pour remplacer des professionnels en arrêt long (3 en 2024) et un congé maternité. Dans un contexte de baisse d'attractivité pour notre secteur, les CDD sont plus difficiles à recruter.



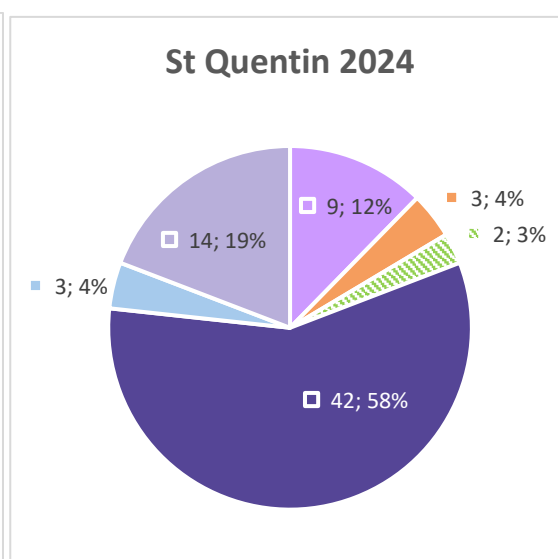
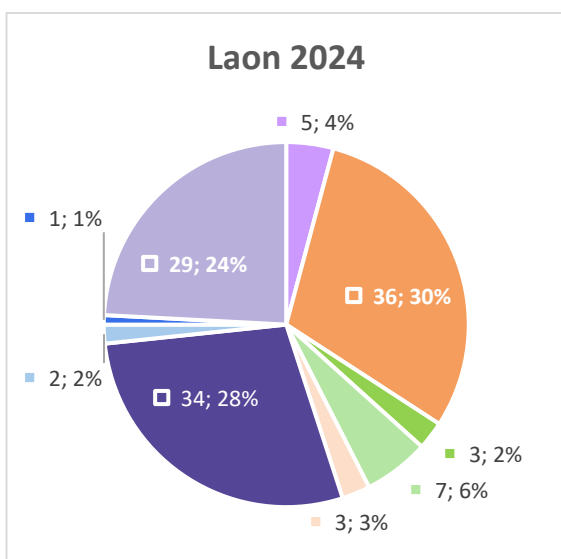
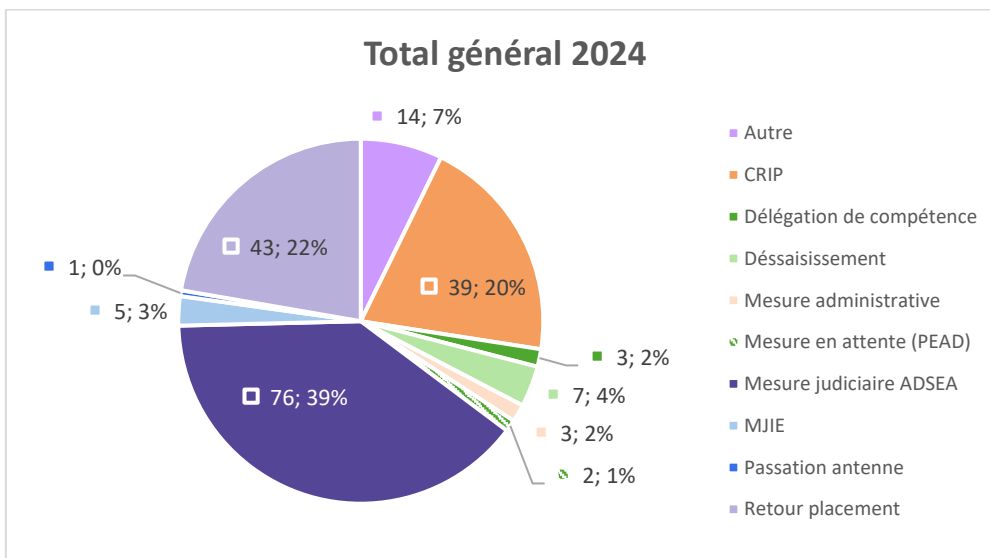
6.1.2 Délai d'ouverture de la mesure

2024	Laon	Soissons	St Quentin	Total général
Délai moyen entre la date de début et le 1er rdv proposé (en jour)	1.18		-1.6	
Délai moyen entre la date d'attribution et le 1er rdv proposé (en jour)	8.2		15.6	

2023	Laon	Soissons	St Quentin	Total général
Délai moyen entre la date de début et le 1er rdv proposé (en jour)	2	20	-1	3
Délai moyen entre la date d'attribution et le 1er rdv proposé (en jour)	9	9	13	11

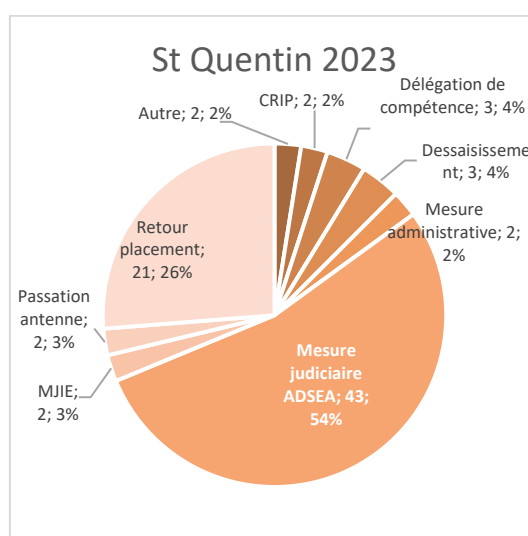
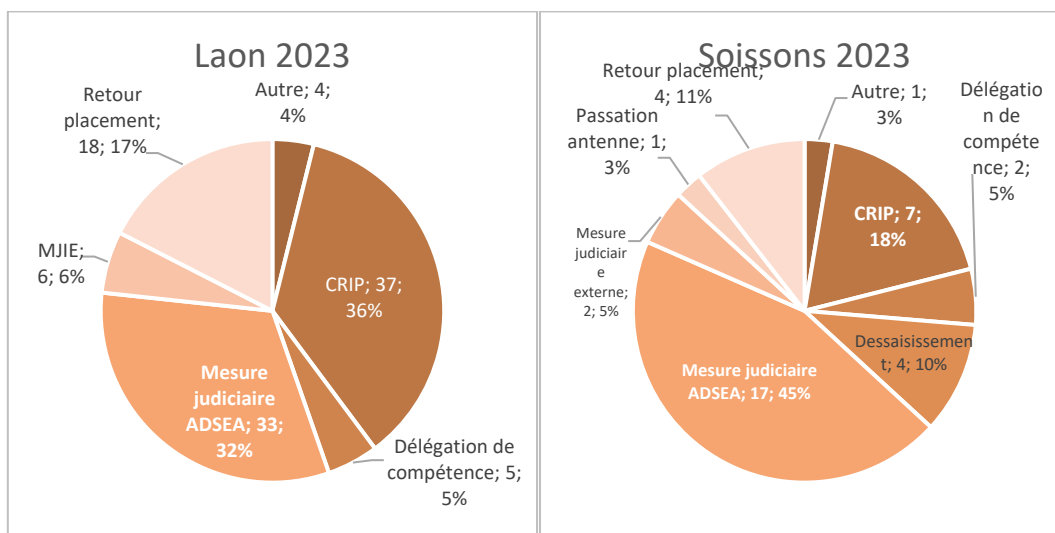
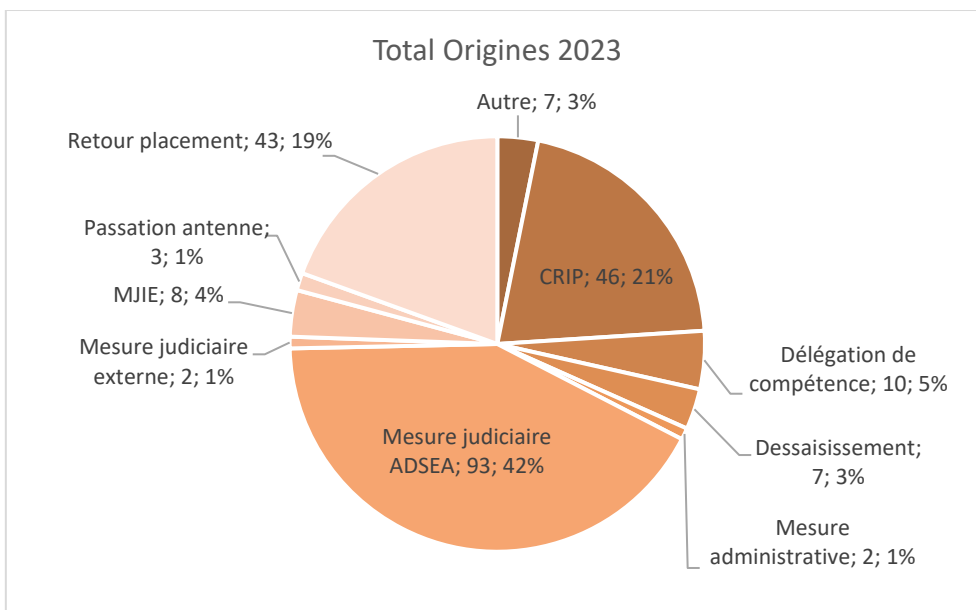
6.1.3 Origine des nouvelles mesures

Concernant l'origine des nouvelles mesures, nous constatons comme l'an dernier une majorité d'entrée de mesures provenant de l'AEMO judiciaire (39 %), de retour de placement (22%) et la CRIP à (20%).



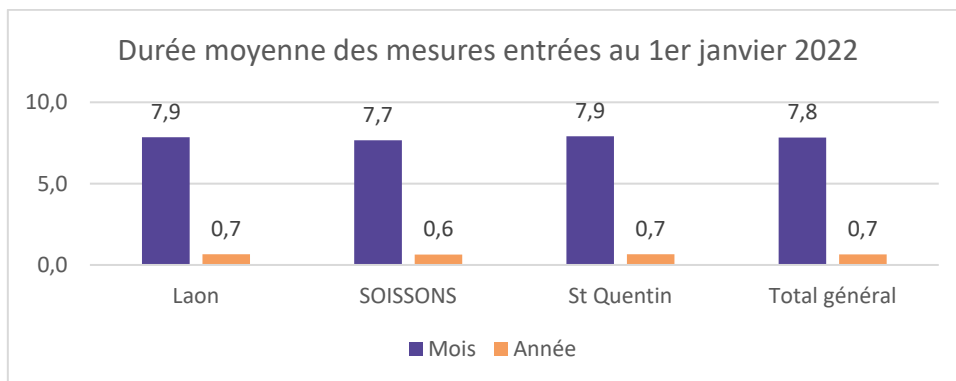
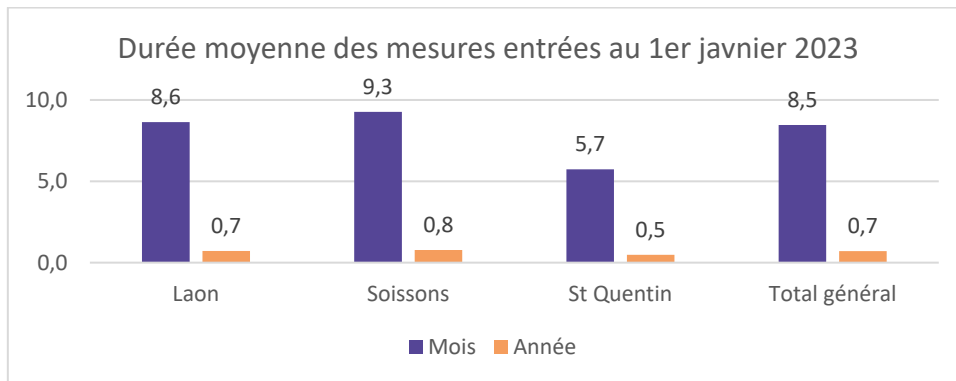
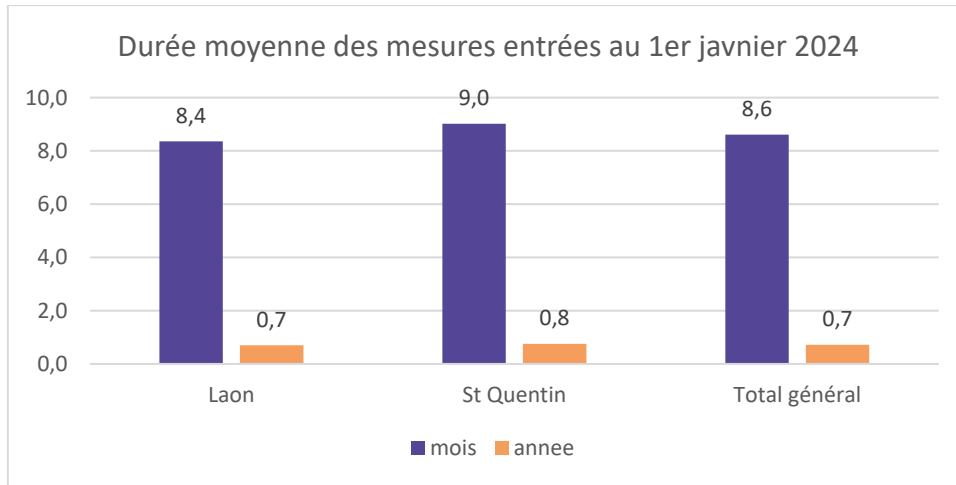
Il est à noter que 30% des mesures proviennent de la CRIP sans mesure dans l'attente d'exercice de l'AEMOR

La grande majorité des mesures bénéficie d'une mesure d'AEMO dans l'attente d'une possibilité d'ouverture en AEMOR, ceci est en lien avec une organisation concertée avec les magistrats du tribunal de Saint-Quentin.

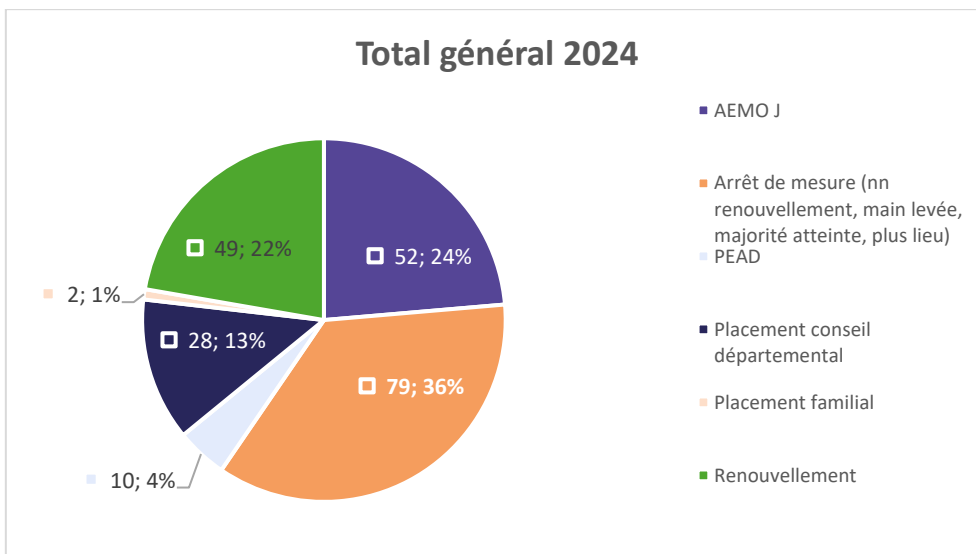


6.1.4 Durée moyenne de la mesure

La durée moyenne d'accompagnement reste stable comparativement aux dernières années.

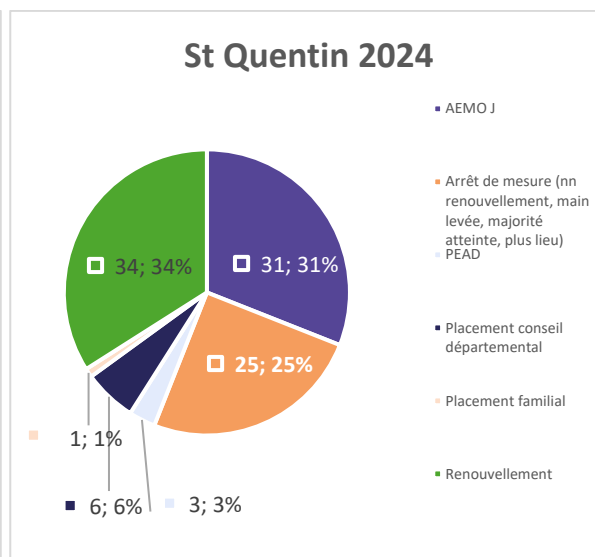
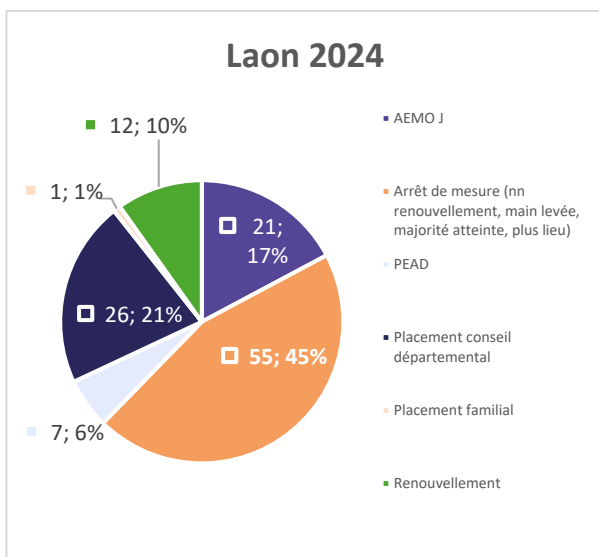


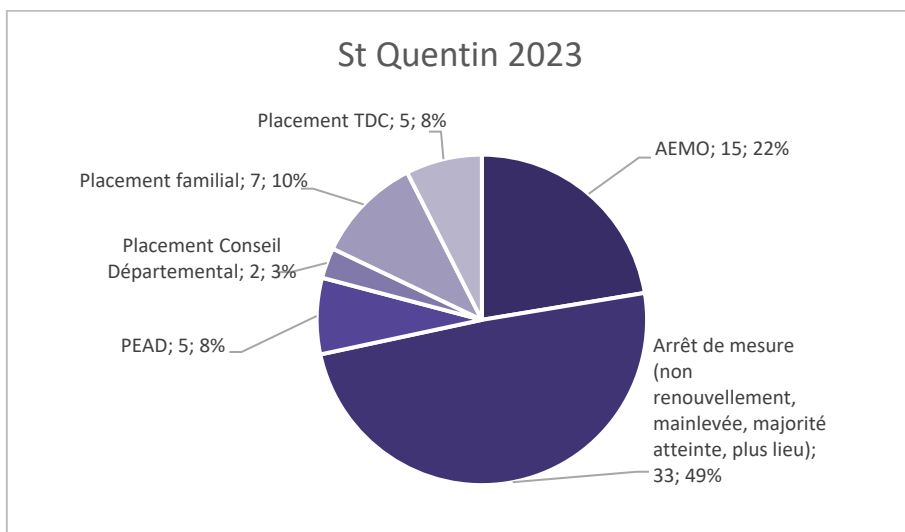
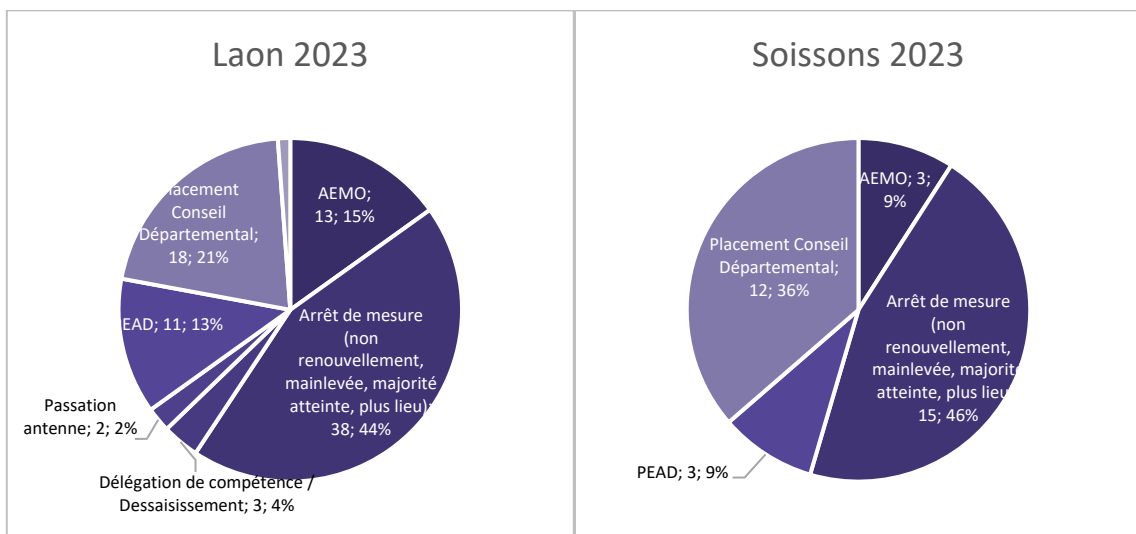
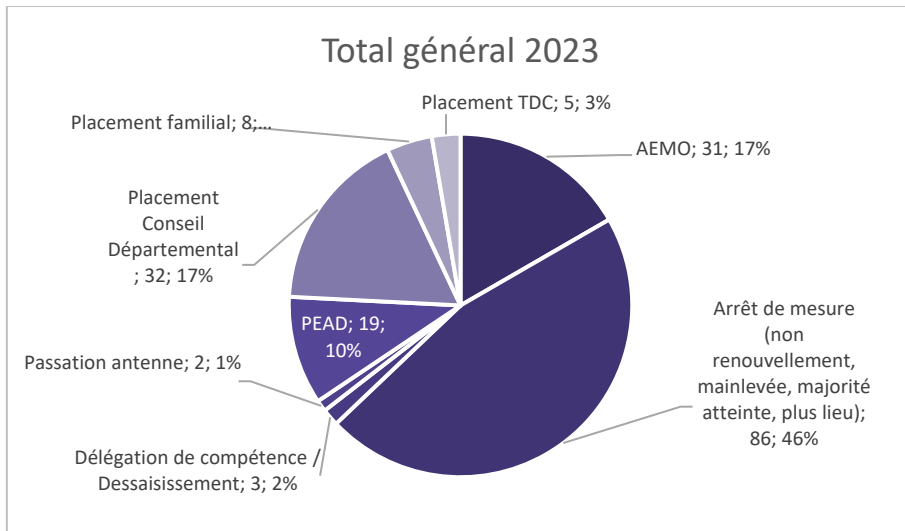
6.1.5 Orientation en fin de mesure



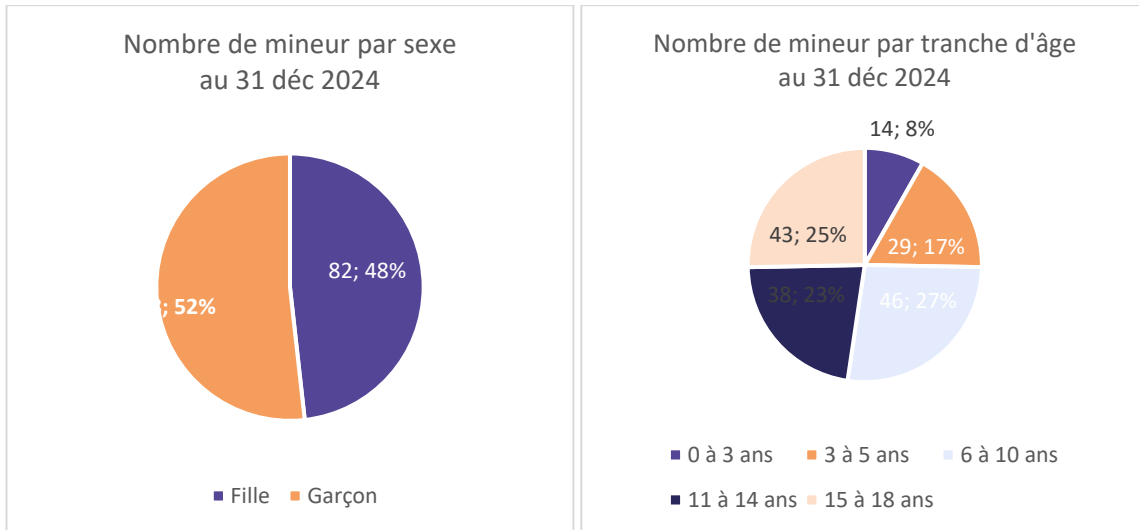
Nous constatons une baisse significative des orientations de placement par rapport à 2022 (13% en 2024 contre 24% en 2022).

Les arrêts de mesure représentent 36% des orientations de fin de mesure comparable aux deux derniers exercices.





6.1.6 Personnes accompagnées

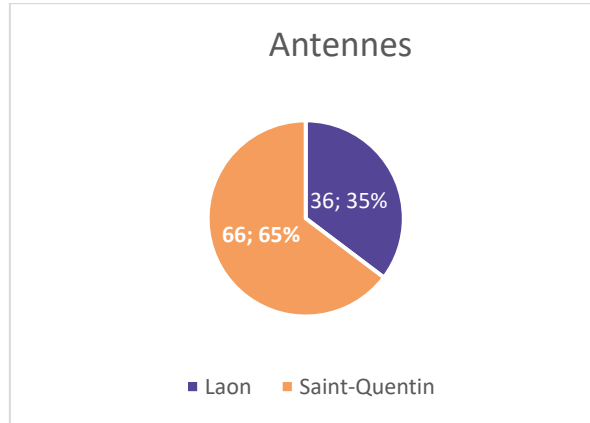


Nous relevons une augmentation des mineurs suivis de moins de 5 ans.

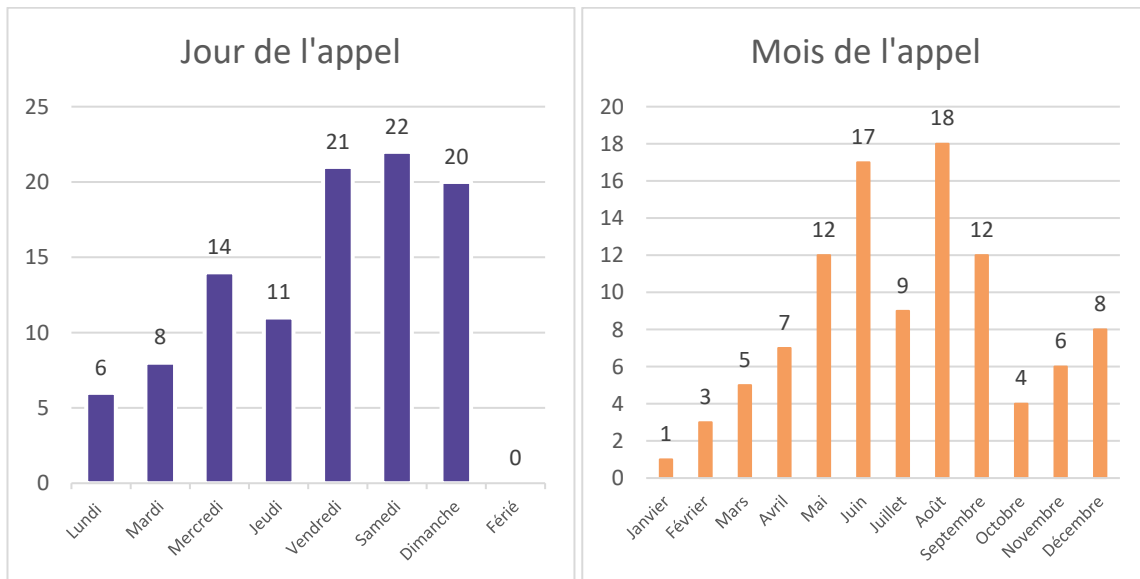
La tranche des 15-18 ans reste majoritaire et requiert une spécificité dans l'accompagnement (mineurs en fugue, défiance du cadre éducatif, décrochage scolaire...). Le projet "repère" (dispositif insertion à l'AER de Saint-Quentin : Bilan en annexe), les transferts, les groupes ados apparaissent comme des modes d'accompagnement adaptés à développer.

6.2 Astreinte AEMO R

6.2.1 Répartition des appels par antenne



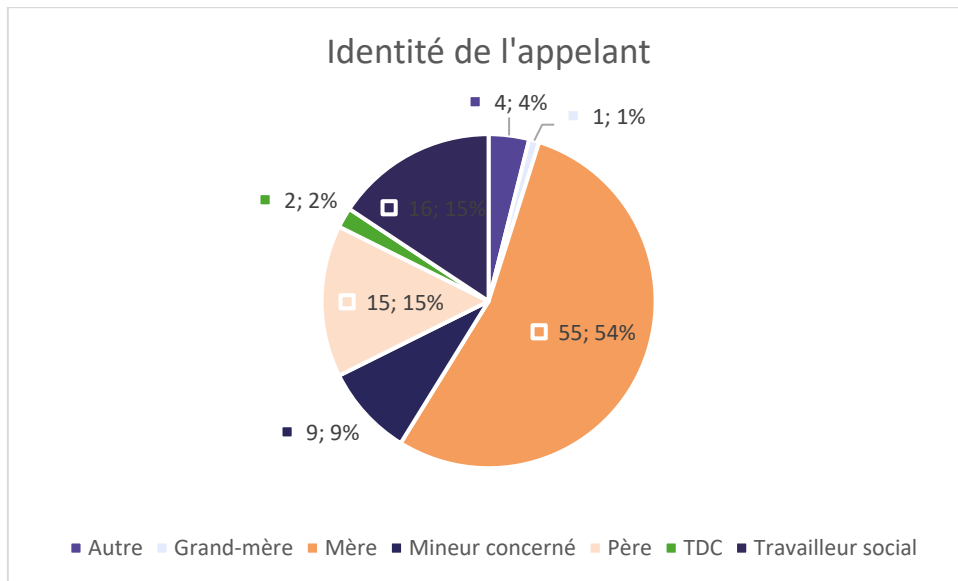
6.2.2 Temporalité des appels



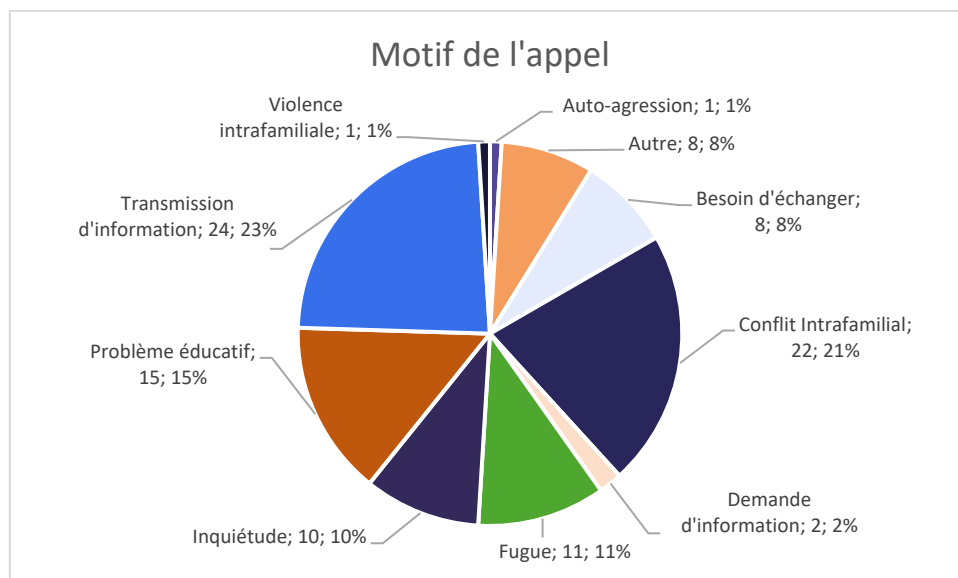
Nous observons une corrélation entre les pics d'appel et la présence des enfants sur périodes de week-end et de vacances scolaire, cela nous indique la pertinence de l'outil astreinte, comme réponse d'accompagnement.

Les appels d'astreinte sont essentiellement passés par les mères de famille majoritairement pour conflits intra-familiaux.

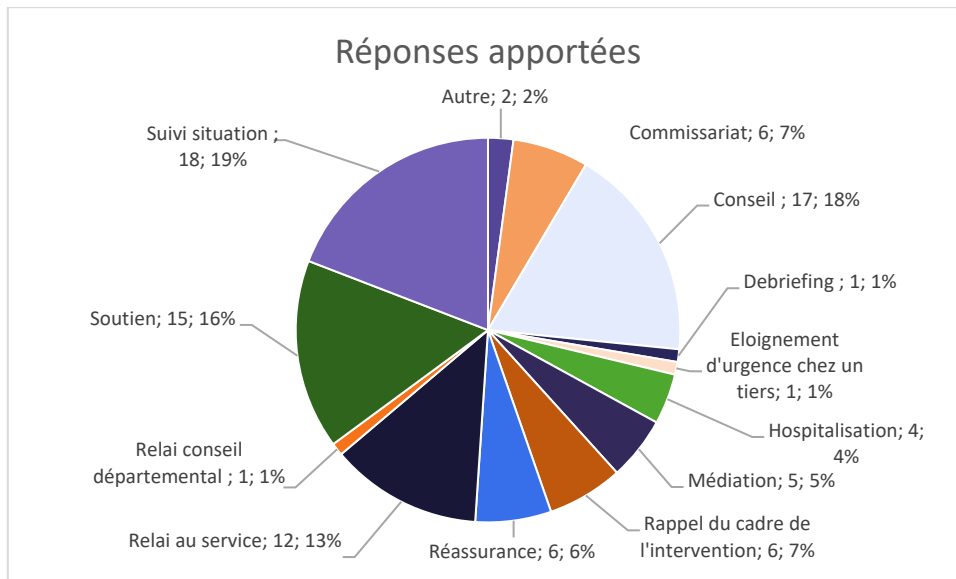
6.2.3 Identité de l'appelant



6.2.4 Motif de l'appel



6.2.5 Réponse apportée



6.3 Conclusion de l'activité d'AEMOR

Le contexte de 2024 lié aux difficultés RH souligne l'importance d'établir des stratégies de recrutement et d'attractivité. Il s'agit pour nous d'une priorité pour garantir la qualité de notre accompagnement.

Pour cela, il sera fixé pour l'année 2025 comme priorité de veiller à garantir cette continuité de service.

Des stratégies établies en lien avec notre financeur sont à l'étude pour répondre aux besoins en AEMOR afin d'anticiper ces problématiques.

La mobilisation des équipes autour des accompagnements individuels et collectifs a malgré ce contexte été au rendez-vous pour cette année 2024, les perspectives pour l'an prochain sont tout autant encourageantes étant donné l'investissement de chacun dans la mission éducative autour du nouveau projet de service de l'AEMOR qui sera finalisé en 2025.

12. Activités socio éducatives

LAON AEMO R

10 projets de transferts ont été déposés en 2024, ces transferts restent des temps privilégiés pour observer le fonctionnement familial et la prise en charge des enfants sur une longue période afin de relever les difficultés mais surtout les compétences parentales, pour repérer les relations intrafamiliales.

Cela permet de créer un espace de rencontre avec les parents afin d'optimiser le travail éducatif. Il est aussi possible d'instaurer des temps de médiation entre parents et enfants, ainsi qu'au sein de la fratrie... La psychologue du service a pu se joindre à l'un des transferts.



A chaque fois, une activité plus exceptionnelle est proposée au cours du séjour : visite de Nausicaa, zoo de Pairi Daiza, village de Noël GRYNLAND...

Ces séjours restent des temps importants dans l'exercice de la mesure éducative et peuvent être déterminants dans l'orientation de décisions à prendre pour les mineurs.

- 19 au 21 janvier dans un gîte du Pas de Calais pour un couple et ses cinq enfants.
- 16 au 18 février à Wimereux (62) pour deux mamans et leurs deux enfants respectifs
- 5 au 7 avril dans un gîte à Dimont (59) pour un couple et leurs trois enfants.
- 19 au 21 avril à Toulis et Attencourt (02) pour de très jeunes parents et leur petite fille (proximité géographique pour que le père puisse rejoindre le séjour durant ses pauses professionnelles)
- 24 au 26 mai, nouveau transfert pour le couple et les 5 enfants déjà partis en janvier. Il s'agit de confirmer la place occupée par la mère de famille, entravée lors du précédent transfert par des difficultés médicales.
- 15 au 16 juin à Saint Julien Les Metz (57) pour un père et ses deux filles dont il n'a pas la garde.
- 23 au 25 août, transfert prévu à Amiens pour une mère et ses quatre enfants (annulé le matin du départ pour problèmes médicaux de Madame).
- 13 au 15 septembre 2024 à Berck sur mer pour une mère et ses deux grands adolescents
- 20 au 22 septembre à Boulogne sur mer pour une famille composée de deux adultes et quatre enfants
- 13 au 15 décembre 2024 à Champaubert (51) pour quatre familles représentant 7 adultes et 11 enfants.

Divers groupes rassemblés de façon ponctuelle.

- Groupe "**femme**" remis en place (traiter des sujets questionnant femmes/mères/belles-mères afin de venir positiver les choses et trouver des solutions ensemble). Chaque dernier vendredi après-midi du mois. Maintenu en fonction du nombre de participantes.
- Groupe **jeu émotions** pour enfants s'est tenu à 4 reprises cette année. Expérimentation du Papillagou (jeu en 6 étapes qui amène à une réflexion sur des événements de la vie).
- Groupe **Dis Donc** (pour enfants de 0 à 5 ans) prévu le 29 février à Hirson mais annulé faute de participants.

Très régulièrement, la possibilité de rassembler les groupes est évaluée existants mais nous avons fait, à plusieurs reprises, le constat du nombre insuffisant de participants potentiels ne permettant pas la tenue de l'activité.

Le secteur géographique couvert par l'AER de Laon reste très étendu et occasionne une dispersion des familles sur les secteurs de Tergnier, de la circonscription de Laon ainsi que la Thiérache. Cela génère des déplacements importants afin de rendre possible la participation des personnes aux groupes proposés. Difficulté à rassembler cette année, d'autant qu'il manquait des personnes dans l'équipe.

Tergnier



L'équipe a poursuivi l'organisation mise en place concernant des activités fixes tel l'atelier d'inclusion par le sport.



En partenariat avec le CDOS, cette activité collective se déroulait un mercredi sur deux sur la commune de CHAUNY. Faute de nouvelle convention elle prendra fin en juillet 2024 lors d'une journée organisée à Axo Plage réunissant plus d'une vingtaine de jeunes adolescents.



Les travailleurs sociaux ont également été force de proposition concernant la mise en place d'activités socio-éducatives individuelles et collectives à destination de notre public. En parallèle le besoin de l'équipe de faire davantage connaissance, de fédérer autour de projets amena une autre dimension à ces temps partagés.

Ainsi le 21/08 une journée pêche à laquelle toute l'équipe a participé a été organisée par ses membres ainsi qu'un adolescent faisant l'objet d'une mesure éducative. L'occasion pour lui de mettre en avant et développer ses compétences, ainsi que sa confiance en lui.



Afin de poursuivre de ce travail de cohésion d'équipe à l'occasion de l'organisation d'activités socio-éducatives, celles-ci ont été organisées à chaque vacances scolaires (sortie parents/enfants au sein d'une pleine de jeux, participation au concours de dessin organisé par l'ADSEA, sortie au Marché de Noël de Saint-Quentin).



D'autres projets sont en réflexion et élaboration pour cette année 2025 :

Poursuivre à chaque vacance scolaire une activité socio-éducative de cohésion, et également de mettre en œuvre un projet de mise en place d'activités de médiation animale (sur le plan externe, par le biais de la mise en place d'équithérapie et à l'interne par le biais de l'intégration d'un chien comme outil de médiation.).



HIRSON

Durant cette année 2024, de nombreuses activités collectives (groupes d'enfants/enfants et parents) ont été organisées sur des thématiques en lien avec les fêtes calendaires (carnaval, pâques, Noël...) sur les périodes de vacances scolaires en groupe, et en dehors de ces périodes en petit comité, sur le secteur d'Hirson et celui de Guise.

Une activité de groupe **GEOCACHING** a également été partagée cette année sur le site de Blangy. En orientation avec une boussole et la carte de la forêt, il s'agissait d'effectuer un parcours en ralliant une à une des balises. Celle-ci a permis aux jeunes de se rencontrer, de s'unir dans la réflexion, de favoriser l'esprit d'équipe, au travers d'une chasse au trésor haletante.

Plusieurs fois dans l'année, en partenariat avec la **SPA du vivier**, nous emmenons des jeunes pour une balade en sentier avec des chiens !

Cette activité, au-delà de l'intérêt porté au soutien de la cause animale, nous permet d'accompagner les jeunes vers une réflexion autour du respect et du bien être animal, permet également de favoriser leur sens des responsabilités et de les valoriser dans cette démarche qu'ils prennent très à cœur. Elle est pour nous, en plus de toutes ces raisons louables, un support éducatif à la relation centré sur les centres d'intérêt des jeunes accompagnés.

Courant juin 2024, nous avons accompagné un groupe d'adolescentes à une journée **Yoga relaxation** en partenariat avec la médiathèque du Nouvion en Thiérache. Cette séance avait pour but d'améliorer les capacités des participantes à se détendre, à apprendre à prendre du temps pour soi.

Le 19 juillet, nous avons organisé une journée à **l'étang de la Motte de Signy Le Petit**, dans les Ardennes. Cette sortie Parents/fratries avait pour but de favoriser l'ouverture sur l'extérieur, de permettre aux parents et à leurs enfants de découvrir des activités gratuites à proximité de leur domicile, de travailler les interactions en partageant des moments joyeux.

Le 26 juillet à la journée, nous avons emmené parents et enfants au **zoo de Maubeuge** toujours dans cette idée de favoriser l'ouverture et les moments de convivialité et le lien familial.

Ces journées, en dehors de tout cadre formel, sont propices à davantage de spontanéité et sont une source d'observation importante nous permettant de repérer certaines fragilités qu'il faudra soutenir et de nous appuyer sur les repères adaptés qu'il faudra valoriser.

Nous avons accompagné 10 mineurs et leurs parents au **parc d'Isles de SAINT QUENTIN** fin juillet où nous avons partagé moments de baignade, de jeux de plages et la visite du parc animalier.

Les parents avaient préparé un pique-nique. Cette activité nous a permis de faire découvrir un lieu et des activités gratuites aux familles, activités qui pourront être reproduites sans notre concours.

Ce moment de partage nous a permis un regard croisé sur les postures parentales, de favoriser des rencontres entre pairs et de nourrir des moments de plaisir partagés en famille.

Une sortie VTT a également été organisée en août avec 6 adolescents et les éducatrices référentes ; l'occasion d'explorer, en sécurité, les voies vertes environnantes, pour un moment de détente et favorisant la cohésion et l'entraide dans le groupe.



Parallèlement, nous poursuivons notre partenariat avec le service d'action sociale de l'utas d'Hirson et le collège cobast autour de l'accompagnement des familles à l'entrée en 6^{ème} (ateliers informatiques en lien avec la compréhension de l'ENT, des demandes de bourses).

Des cafés des parents ont également été organisés, en présence d'un psychologue, sur la thématique de l'utilisation des écrans. Deux familles suivies par le service ont participé à ces ateliers et ont formulé des retours positifs. Cette action sera reconduite en 2025.

Comme chaque année, en partenariat avec le **Lion's club de Vervins**, 4 jeunes ont pu profiter d'un séjour tout frais payés à SAMER. L'occasion pour chacun de découvrir une région inconnue, la mer et ses activités, et de favoriser une forme d'autonomie, certains jeunes n'étant jamais partis en vacances ou sans leurs parents.

Toutes ces activités nous permettent de favoriser le relationnel et le travail éducatif avec les familles. Elles sont pour nous la possibilité de découvrir autrement, dans un cadre moins formel, les fonctionnements familiaux et les forces sur lesquelles nous appuyer pour favoriser un mieux être et une meilleure prise en charge des jeunes accompagnés.

SAINT QUENTIN - AEMOR

Durant cette année 2024, 7 séjours parents/enfants ont eu lieu, au bénéfice de 35 mineurs.

Parallèlement, les réunions de projets familiaux se sont développées, à raison de 6 séances par mois en moyenne. Ces instances de réflexion et d'élaboration de projets avec les parents des mineurs suivis, apparaissent aujourd'hui de plus en plus nécessaires à l'intervention, en termes de coopération et d'efficacité.

Le dispositif REPERE, fait l'objet d'un bilan complet présenté en annexe du rapport d'activité.



LAON

Au cours de l'année 2024, les groupes déjà en place, tels que celui dédié à l'éveil aux signes, ont été maintenus. Parallèlement, de nombreux transferts et séjours éducatifs ont été organisés tout au long de l'année, avec des objectifs diversifiés : favoriser la socialisation, encourager l'autonomie, permettre des temps d'observation en contexte réel, offrir des moments de répit aux familles, et proposer des expériences à la fois valorisantes et sécurisantes.

Ces séjours ont accueilli un public varié : adolescents, fratries, familles. À travers des activités sportives, culturelles ou ludiques, les jeunes ont eu l'opportunité de s'exprimer, de coopérer et de s'ouvrir vers l'extérieur, tout en bénéficiant d'un accompagnement individualisé pour la gestion des émotions et le respect du cadre collectif.

En complément de ces séjours, des sorties et activités collectives ont été proposées à différents groupes d'âge.

Ces temps partagés visaient plusieurs objectifs communs :

- le développement des compétences sociales et de la confiance en soi ;
- le renforcement du lien éducatif ;
- la création d'espaces de parole et d'observation ;
- le soutien aux dynamiques familiales et la valorisation des compétences parentales.

Les activités se sont déroulées aussi bien en intérieur qu'en extérieur (fermes pédagogiques, bases de loisirs, accrobranches, centres aquatiques, séjours à la mer, etc.), et ont systématiquement donné lieu à un travail d'évaluation et de restitution auprès des équipes.

Domaine de Blangy

Lieu : Domaine de Blangy à Hirson

Date du séjour : du 21 juin 2024 au 23 juin 2024

Objectifs du séjour :

- Favoriser la socialisation des adolescents
- Respecter les autres, les lieux et le matériel,
- Favoriser la prise d'initiatives ainsi que l'acquisition d'une plus grande autonomie,
- Être à l'écoute des uns et des autres, laisser à chacun son temps de parole,
- Travailler la confiance en soi, le dépassement de soi à travers les activités sportives, le goût de l'effort
- Encourager les adolescents à découvrir et pratiquer des activités sociales, culturelles et sportives en adéquation avec leurs envies et leurs besoins
- Renforcer la relation éducative



Activités proposées durant le séjour :

Vendredi soir :

- Achats alimentaires pour le séjour
- Installation et attribution des chambres
- Restauration
- Représentation musicale gratuite à l'association « caves à Musique » d'Hirson.

Samedi : Activité « Raid » proposée par le centre Thiérache Sport Nature et encadrée par un éducateur sportif

- Matin : Parcours de 30 minutes de Run'Bike et 1 heure de course d'orientation
- Midi : Repas aux cottages
- Après-midi : 1 heure de canoé et 30 minutes de tir à l'arc
- Soirée : Repas cottage + soirée jeux de société

Dimanche :

- Matin : Balade dans la forêt de Blangy
- Midi : Pique-nique
- Après-midi : Découverte de la cascade
- Départ, débriefing et nettoyage des cottages



Transfert ADOS

Lieu : Gite le moulin des Pres

Date du séjour : du 23 au 26 juillet 2024

Public accompagné : 9 adolescents

Ce séjour pourrait favoriser le développement des jeunes, leur permettre de se construire, d'apprendre à « vivre ensemble », de développer leurs compétences, de découvrir des activités en s'amusant tout en respectant leur rythme de vie. Tous les moments de la journée sont importants : le moment du repas est aussi important que le temps d'une activité, c'est un moment de partage, d'échanges, d'écoute, de décisions.

Le séjour en lui-même est un lieu d'apprentissage de la vie collective où le jeune est reconnu et respecté en tant qu'individu. Le jeune peut avoir des responsabilités à sa mesure qui lui permettront de découvrir ses capacités à travers la pratique d'activités, apprendre le respect, la solidarité...

Objectifs du séjour :

- Favoriser le vivre ensemble
- Observer les jeunes dans leur quotidien
- Favoriser la relation éducative
- Ouvrir aux adolescents un espace d'écoute et de parole neutre
- Permettre aux mineurs d'avoir une ouverture sur l'extérieur
- Observer leurs capacités à entrer en relation avec leurs pairs

Programme :

- Activités au Parc Saint Pierre :
- Activités nautiques : pédalos, canoë
- Tournois sportifs (basket, foot, volley, flag, badminton)
- Visite des hortillonnages
- zoo d'Amiens
- Balade dans Amiens (Cathédrale, quartier saint leu)
- Jeux de société

Activités éducatives

Lieu : Accrobranche Witry les Reims

Public accompagné : 18 mineurs entre 12 et 17 ans

Objectifs :

- Favoriser la relation éducative,
- Permettre d'échanger avec les mineurs dans un lieu neutre,
- Travailler sur la communication, l'entraide et le partage,
- Favoriser la socialisation, les habilités sociales et l'ouverture sur l'extérieur,
- Travailler la confiance en soi et la maîtrise des émotions

Lieu : Canoë

Public accompagné : 16 participants, parents enfants.

Objectifs :

- Favoriser la relation éducative,
- Permettre de travailler la relation parents/enfants
- Travailler sur la communication, l'entraide et le partage,
- Favoriser la socialisation, les habilités sociales et l'ouverture sur l'extérieur,
- Travailler la confiance en soi et la maîtrise des émotions



Éveil aux signes

Le dispositif « Éveil aux signes » s'est poursuivi en 2024 avec régularité.

Il propose un espace collectif pour les enfants de 0 à 3 ans et leurs parents, axé sur la communication gestuelle (LSF), la stimulation sensorielle, l'apprentissage de l'autonomie, le développement du langage, et l'observation du lien parent/enfant.

Les séances mensuelles ont permis un travail précieux d'observation et de guidance parentale, en s'appuyant sur une pédagogie bienveillante et structurée, inspirée notamment des principes Montessori. Les retours des familles comme des professionnels montrent un impact positif sur la qualité des interactions et le développement global des enfants.



Objectifs

- Créer un temps privilégié parent/enfant
- Evaluer la relation parent/enfant (attachement) et attitude parentale (style éducation, mobilisation)
- Guidance parentale
- Evaluer le développement cognitif et psycho-affectif de l'enfant
- Stimulation du développement de l'enfant, stimulation sensorielle
- Encourager l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.
- Développement des fonctions exécutives : Inhibition, flexibilité mentale (attendre son tour, faire preuve de persévérance, commencer et terminer une activité qui a un objectif précis)
- Aider l'enfant à communiquer et à gérer sa frustration : développement langage et outil de communication (LSF)
- Sensibiliser l'enfant sur son envie d'apprendre en renforçant sa confiance en lui, son autonomie, sa curiosité.
- Favoriser une ouverture sur l'extérieur et l'intégration dans un groupe (apprentissage social des règles)
- Découverte de la nature
- Apprendre à se relaxer

Comme l'année dernière, nous avons instauré une routine afin que les enfants puissent apprendre à se repérer et faire preuve d'autonomie.

Déroulé des séances :

- Comptines d'accueil avec LSF.
- Par les gestes, les enfants d'âge préscolaire peuvent plus facilement exprimer leurs émotions, leurs sensations, leurs besoins, leurs envies. Ainsi, en découle une diminution de la frustration chez les enfants et des relations parents/enfants plus apaisées. Lors des séances, le professionnel reproduit des gestes LSF de la vie quotidienne (« encore », « manger » ...)
- Les enfants sont sensibles aux comptines : elles permettent le développement du vocabulaire.
- Ce temps de regroupement est l'occasion de transmettre la routine de la matinée et les règles du groupe :
 - Un jeu doit être rangé à sa place
 - Un jeu ne peut être emprunté que s'il a été rangé

Le parent doit être avec son enfant tout en lui permettant de réaliser son activité en toute autonomie.

Activités individuelles et/ou collectives.

Pour une meilleure organisation et circulation des enfants au sein de la salle, 3 espaces distincts ont été pensées :

- Un coin nouveau-né, nourrisson : avec jeux principalement sensoriels (bouteilles sensorielles, hochets...)
- Un espace pour les 1 à 2 ans : encastrements, jeux sensoriels
- Un espace pour les 2/3 ans : début des activités sur plateau, pouvant être d'inspiration Montessori (découverte langage, expériences scientifiques, sensoriel, vie pratique).

En fonction du développement de l'enfant, nous orientons la famille selon ses différents espaces. Le principe de ces temps est d'accorder de l'importance à la mise en place de l'activité et à son rangement. En effet, l'enfant doit s'organiser pour s'installer pour exercer l'activité choisie : prendre un tapis, le déroulé, prendre un plateau, s'installer en faisant attention aux autres, ranger le plateau à l'endroit où il a été pris.

Nous poussons l'enfant à finir son jeu (sauf en cas de difficulté) pour développer sa persévérance.

Goûter

Ce moment durant l'activité est l'occasion de développer l'autonomie des enfants dès le plus jeune âge. Les enfants apprendront à se laver les mains, à couper, éplucher, à nettoyer une table, à passer le balai si nécessaire, à ranger.

Apprendre les gestes de la vie pratique leur permet de développer leurs fonctions exécutives : objectifs à atteindre, planifier, mémoriser les tâches.

Ainsi, l'année dernière, nous avons investi pour créer une cuisine à hauteur d'enfant avec un espace eau, savon. L'enfant peut alors se laver les mains en toute autonomie.

Les enfants disposent également d'une éponge et d'un balai.

Généralement, les parents sont réticents à autonomiser leurs enfants craignant qu'ils ne soient pas capables de réaliser la tâche demandée. Les parents sont surpris parfois par les capacités de leurs enfants. Les ateliers « vie pratique » permettent également d'évaluer le développement de l'enfant.



Rassemblement (histoires ou jeux collectifs)

- Selon la fatigabilité des enfants, nous proposons un autre temps comptine ou lecture afin de développer le langage.
- Ou un jeu collectif favorisant le développement des fonctions exécutives telles que l'inhibition (ex : 1,2,3 soleil). L'enfant apprend à s'arrêter, se contrôler.

Temps calme

- En fin de séance, un temps calme dans l'obscurité et lumière apaisante est proposé aux enfants, avec l'écoute d'une méditation ou de la musique.
- Il est un temps de rapprochement parent/enfant (câlins)

Une activité différente est donnée aux parents à chaque fin de séance afin d'impulser des temps de partage parents/enfants à la maison. Les enfants, qui viennent régulièrement, sont en attente de leurs feuilles d'activités.

Bilan

Au cours de l'année, 10 séances ont été proposées aux familles, réunissant entre 2 et 5 enfants par session, parfois jusqu'à 9. Sur les 28 enfants inscrits, 7 ne sont finalement jamais venus.

L'aménagement de la salle ASE a été optimisé grâce à l'achat de mobilier modulable, de coussins et tapis, permettant un espace plus fluide et adapté aux activités. Le nouveau matériel de motricité a renforcé les capacités d'équilibre des enfants.

Chaque séance donne lieu à un compte-rendu immédiat, facilitant le suivi par les éducateurs référents. Ces documents proposent des pistes d'accompagnement personnalisées, et peuvent orienter vers des dispositifs adaptés (ex : CAMSP), en lien avec les observations du développement de l'enfant et le repérage des troubles neurodéveloppementaux.

Chez les enfants présents régulièrement, une relation de confiance s'installe. Ils intègrent les routines et apprécient particulièrement les moments de vie pratique et les activités de transvasement. L'introduction de livres reste encore peu investie, faute d'impulsion parentale.



PERSPECTIVES

- Parcours sensoriel : Le parcours pieds nus, proposé dans une version réduite par manque de temps, sera amélioré et pérennisé pour favoriser l'éveil sensoriel des enfants.
- Projet nature : L'acquisition d'une serre et de matériel de jardinage est envisagée pour l'hiver, afin d'observer l'évolution de la nature (achat prévu pour janvier 2025). Les plantes nécessaires à l'activité de soin de la nature restent à acquérir.
- Approche pédagogique : Une révision de la formation Montessori est envisagée pour mieux structurer les activités selon une progression adaptée au développement de l'enfant.
- Suivi du développement : Un questionnaire sur le développement de l'enfant sera proposé aux familles, pour renforcer le lien éducatif et les accompagner dans l'éveil des compétences non encore acquises.
- Lien d'attachement : Une réflexion est en cours autour de l'utilisation d'un questionnaire sur le lien d'attachement, bien que son analyse demande du temps.
- Développement du langage : L'achat de petits objets est prévu pour enrichir les activités d'« association image/objet », afin de soutenir l'acquisition du vocabulaire.



SAINT-QUENTIN

Le groupe « La parenthèse » est animé par deux travailleurs sociaux et fonctionne depuis plusieurs années.

Les familles se réunissent dans l'appartement de l'AER de ST QUENTIN pour davantage de convivialité.

Il est proposé aux parents suivis dans le cadre d'AEMO et d'AED, un espace de parole et d'échange avec d'autres parents sur les difficultés éducatives rencontrées.

Cet espace est l'occasion de confronter les expériences de chacun et de pouvoir faire émerger des pratiques éducatives plus adaptées.

C'est un temps proposé de manière trimestrielle et investi tant par les professionnels que par les familles. Certains parents sont présents systématiquement et peuvent être force de proposition. A leur demande, une activité pâtisserie parents/enfants a été effectuée.



ATELIER ARTISTIK'LAB (école de dessin QUENTIN DE LA TOUR)



Des sorties culturelles sont régulièrement proposées aux familles avec comme support des projets déjà existants telles que les journées « c'est mon patrimoine » ou encore certains projets initiés par la ville de SAINT-QUENTIN (expositions à l'espace St Jacques, école de dessin etc..).

“C’est mon patrimoine”

Dans le cadre des journées « c’est mon patrimoine », en 2024, ce sont les sites de COUCY le Château et PIERREFONDS qui ont accueillis des groupes d’enfants suivis par l’ADSEA.

Ces sorties ont pour but :

- d’ouvrir les familles, souvent peu initiées, à la culture
- favoriser la relation éducative
- d’observer les capacités d’organisation des familles (préparation d’un pique-nique, respect des horaires etc...)
- d’observer les relations des enfants au sein d’un groupe de pairs
- de proposer des ouvertures sur l’extérieur à la fois enrichissantes et ludiques.



La fête de Noël a été remise en place en 2024 sur l’antenne AEMO/AED de ST QUENTIN. Elle se déroule sur une journée complète et mobilise l’ensemble des salariés de l’antenne.

Les familles qui souhaitent participer sont accueillies en demi-journée et peuvent librement effectuer les activités proposées par les travailleurs sociaux, psychologues, conseillère technique (atelier d’activités manuelles, stand maquillage, « escape game » sur le thème de Harry Potter, lecture de contes, jeux de société, proposition d’un goûter...)

L’objectif principal de ce temps festif est de partager un moment convivial (parents/enfants et ADSEA) pour favoriser les relations de confiance et ainsi faciliter le travail à mener dans le cadre des mesures éducatives. Cette journée est très appréciée des familles.

8 Partenariat

8.1 TERGNIER

En ce qui concerne le partenariat, notre équipe a maintenu l'activité du réseau partenarial en participant régulièrement aux réunions trimestrielles du Comité UTAS/ADSEA/PEAD/PJJ, tenues mensuellement au CLSPD de l'UTAS.

Les professionnels ont bénéficié d'immersions au sein de la CRIP et du Tribunal pour Enfant. Madame DENCAUSSE a rencontré notre équipe lors d'une réunion interne, tandis que Valentin MAGNIER, référent parcours jeunes, est venu présenter le dispositif lors d'une autre réunion d'équipe.

En collaboration avec le CMP et à l'arrivée du nouveau pédopsychiatre, nous avons repris l'organisation de temps techniques en fin d'année, permettant, avec l'accord des familles, de partager des informations essentielles à la protection des mineurs accompagnés.

La stabilité de notre équipe ces derniers mois nous permet d'envisager pour 2025 le développement du partenariat par le biais de nouvelles immersions dans d'autres structures, notre participation accrue aux réunions de réseau, ainsi que l'organisation de réunions interservices dans nos locaux ou à l'extérieur.

De nouveaux projets seront également construits en partenariat avec le centre socio Fil de l'eau de Tergnier, notamment notre implication dans le "Festival des familles" prévu pour mai 2025, ainsi que d'autres initiatives à venir.

8.2 LAON

En 2024, comme les années précédentes, l'équipe a poursuivi les rencontres partenariales, souvent en lien avec les services AEMO R et d'investigation. Cette collaboration renforcée a consolidé les liens internes et permis aux partenaires d'avoir une vision plus globale des services de Protection de l'Enfance de l'ADSEA, bien que tous les services n'aient pas été représentés.

Le 25 janvier 2024, une rencontre a eu lieu avec les services de la PMI de Laon afin de mieux comprendre leur organisation, leurs missions et les actions menées dans leurs nouveaux locaux, rue Nanquette. Des présentations via supports PowerPoint ont été suivies d'échanges interservices.

Toujours dans une démarche de mutualisation et de cohérence partenariale, deux rencontres ont été organisées au Triangle et dans les locaux de l'ADSEA à Descartes, en janvier et novembre, autour des thématiques de la radicalisation et de l'islamisation. Ces interventions ont été assurées par les services de police, de gendarmerie et de la préfecture.

En juin, l'équipe a accueilli Mme Granjon, Juge des Enfants récemment nommée au TJ de Laon (secteur 4), dans le cadre d'une réunion de pôle Enfance. M. Jeanpierre, Directeur de site à la Résidence Bois du Charron, a également été reçu dans le même cadre.

L'équipe a participé à la matinale organisée par le Conseil Départemental le 26 novembre 2024 à l'auditorium du conservatoire de Laon, sur le thème : « Le psycho traumatisme en protection de l'enfance, du repérage à la reconstruction ». Les chefs de service PE/PA ont également pris part, entre autres échanges dans l'année, au séminaire sur la « Fonction de coordination » le 19 novembre 2024 au Domaine du Mont Rouge, organisé par le CPS / GCSMS Alméa.

Deux nouveaux logiciels ont été mis en place au sein du Pôle Enfance en 2024 : Nibelis (gestion des horaires et congés) et SILAO, qui marque la mise en œuvre du dossier informatisé de l'utilisateur.

Les rencontres de régulation ADSEA/UTAS se sont poursuivies, garantissant une transmission fluide des informations concernant les mineurs suivis, un partage régulier entre institutions et une meilleure compréhension des actions départementales.

Pour 2025, les perspectives restent centrées sur la proximité avec les usagers et la connaissance fine des dispositifs disponibles, dans l'objectif d'optimiser l'accompagnement et de favoriser l'accès aux actions locales. Le premier trimestre prévoit déjà plusieurs rencontres partagées avec les services du Pôle Enfance et du Pôle Adulte (PAS, EMAS, SCJE), ainsi qu'avec le Major Dumont, OPJ en charge du service des violences familiales et conjugales au commissariat de Laon.

8.3 SAINT-QUENTIN

Des rencontres partenariales ont régulièrement lieu afin de favoriser les échanges et le travail en commun avec les différentes structures en local. Ainsi, deux rencontres ont eu lieu avec la Maison des adolescents (réunion de service, rencontre au sein de la MDA), les deux juges des enfants ont participé à une réunion de service, les UTAS sont également régulièrement rencontrées et sur St Quentin, la tenue de commissions de renouvellement pour les AED crée l'opportunité d'échanges très réguliers autour des situations suivies. Les « référents parcours jeunes » du conseil départemental sont également venus à l'occasion d'une réunion de service afin de présenter leurs missions et de faciliter la mise en place de projets pour les jeunes approchant de l'âge de la majorité.

Le dispositif justice restaurative nous a été présenté par Madame SCHROEDER.

8.4 HIRSON

Durant cette année, le travail en réseau s'est poursuivi entre tous les services concourant à la protection de l'enfance (UTAS, PEAD, AER, AFAD), Ces différentes rencontres, planifiées ou initiées en fonction des besoins, nous ont permis de continuer de réfléchir aux situations complexes, de penser les projets, en cohérence avec le contexte et les moyens disponibles.

Nous avons également reçu sur le service les professionnelles du CIDF de GUISE afin de nous imprégner des dispositifs proposés et de pouvoir mener, de concert, certains accompagnements en lien avec les violences conjugales (accompagnement vers le dépôt de plainte, les démarches JAF, la possibilité de bénéficier d'un espace de parole, d'un lieu d'écoute ouvert chaque jour, etc.).

Nous avons également bénéficié d'explications sur le dispositif de Justice restaurative en interne dans le cadre d'une visio, ce qui nous permet aujourd'hui de pouvoir proposer cette aide « à la reconstruction » ;

De manière générale, nous continuons d'ouvrir le service aux différents dispositifs de droit commun permettant une intervention multiple auprès des familles au regard de la complexité des freins repérés.

9 Perspectives générales

Le pôle enfance de l'ADSEA a œuvré une nouvelle fois cette année en faveur des familles bénéficiaires de notre accompagnement en milieu ouvert.

Le dispositif de protection de l'enfance évolue pour l'ADSEA avec un panel de réponse allant de la prévention spécialisée jusqu'à l'AEMO renforcé passant par l'AED, l'AEMO et nouvellement la mesure unique. L'association, par le biais de ces moyens mis à disposition en faveur des familles axonaises est aujourd'hui reconnue d'intérêt général ce qui pourra aussi nous permettre d'obtenir des subventions pour de nouveaux projets éducatifs ponctuels.

Ces moyens sont avant tout possibles grâce à l'investissement de chacun et le financement qui nous est accordé malgré un contexte budgétaire fragile.

Les projets mis en place cette année comme le logiciel "SILAO", l'évolution du modèle d'analyse de pratique, la mutualisation des moyens au sein du pôle enfance, vont également concourir à une amélioration de nos pratiques.

Conscient des limites provisoires liées aux difficultés financières que rencontre le conseil départemental, le déploiement de la mesure unique nous éclaire sur la voie à prendre pour répondre davantage aux besoins des familles.

Également, le dernier schéma départemental de la protection de l'enfance du département de l'Aisne arrive à son terme. Il a été communiqué à notre association que l'un des axes fort de ce futur schéma sera celui de l'évolution de l'offre en milieu ouvert, une volonté politique d'investir sur l'aspect préventif en matière de protection de l'enfance.

Ces derniers éléments doivent être une opportunité pour notre association d'être pro-active, force de proposition, étant donnée notre expérience et notre expertise.

En préparation à l'évaluation prévue en 2027, 2025 sera l'année de la réécriture des projets de service.

Cette perspective va nous permettre de créer des espaces de réflexion sur nos modalités d'intervention et ainsi penser une adaptation de notre offre d'accompagnement auprès d'un public avec des besoins qui évoluent également.

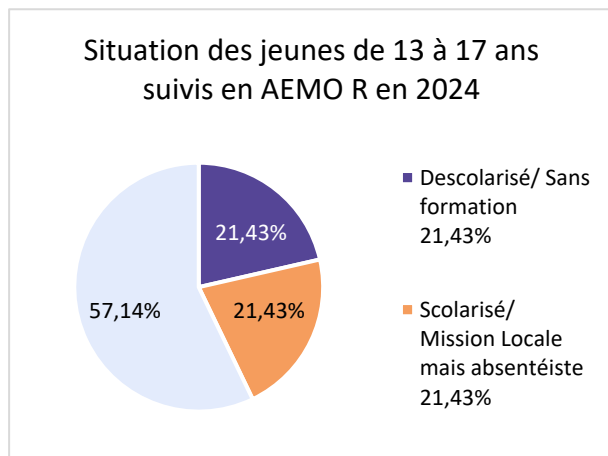
10 Annexe : BILAN 2024 - DISPOSITIF « REPERES »

« L'insertion comme projet et outil d'émancipation »

Bilan de l'année 2024, établi à partir des données récoltées de janvier à décembre 2024

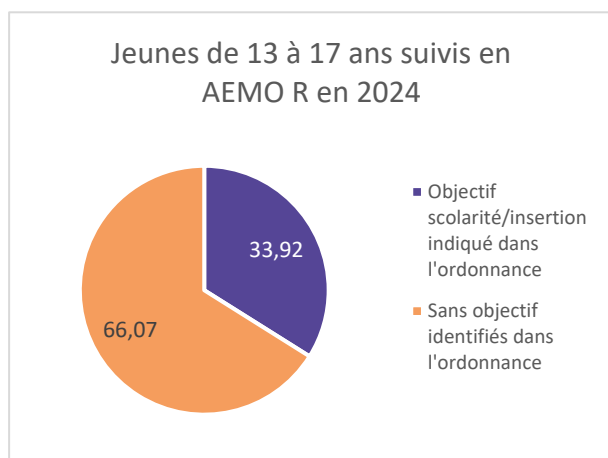
10.1 ACTION N°1 : EVALUER LE BESOIN

10.1.1.1 Nombre de mineurs correspondants au dispositif du fait de leur âge (13-17 ans) :



Au cours de l'année 2024, le service d'AEMO R de SAINT-QUENTIN a accompagné 56 jeunes âgés de 13 à 17 ans (contre 55 en 2022 et 59 en 2023).

10.1.1.2 Nombre de jeunes de 13 à 17 ans pour lesquels le Juge des Enfants a intégré la scolarité ou l'insertion comme objectif dans l'ordonnance d'instauration ou de renouvellement de la mesure d'AEMO R.



Au cours de l'année 2024, parmi les 56 jeunes âgés de 13 à 17 ans pris en charge en AEMO R, il y en avait 19 pour lesquels le Juge des Enfants avait indiqué comme objectif d'accompagner la scolarité ou l'insertion, soit 33,9% (63% en 2022 et 35,5% en 2023).

10.1.1.3 Nombre de jeunes proposés par les référents de la mesure à la suite du repérage d'un besoin concernant leur scolarité ou leur insertion

Au cours de l'année 2024, 15 jeunes ont été orientés vers le dispositif Repères par leurs référents, alors qu'ils n'étaient que 7 en 2023.

Il est à noter que parmi ces 15 jeunes, 7 étaient suivis dans le cadre d'une mesure d'AED/AEMO à la suite de l'extension du dispositif à ce type de mesure.

10.1.1.4 Nombre de jeunes proposés à la suite de l'évaluation menée en J45 de la REP

Au cours de l'année 2024, aucune jeune n'a été orienté vers le dispositif à la suite d'une évaluation en REP.

Aucune jeune n'a été orienté vers Repères à la suite de la lecture de l'ordonnance.

En tout, au cours de l'année 2024, il y a donc eu 15 jeunes orientés vers le dispositif « Repères », 8 suivis dans le cadre d'une mesure d'AEMO R à Saint-Quentin et 7 suivis dans le cadre d'une mesure d'AEMO/AED à Saint-Quentin.

Soit 14% des jeunes de 13 à 17 ans suivis par le service d'AEMO R de SAINT-QUENTIN et 42% des jeunes de 13 à 17 ans pour lesquels l'objectif d'accompagner la scolarité ou l'insertion était inscrit dans l'ordonnance du Magistrat.

Cette année, il est à noter que le point d'entrée dans le dispositif est essentiellement dû à une demande de la part des référents de la mesure éducative.

10.2 ACTION N°2 : RENCONTRER ET PRESENTER LE DISPOSITIF « REPERES » AU JEUNE

Rapport entre le nombre de jeunes présents au premier rendez-vous par rapport au nombre de jeune à qui un rendez-vous a été proposé

Le dispositif « Repères » a proposé 12 premiers rendez-vous de présentation. Sur ces 12 rendez-vous proposés, 10 rendez-vous ont été honorés, 1 rendez-vous a été annulé par le service suite au placement du jeune avant la rencontre et 1 n'a pas été honoré par le jeune.

Rapport entre le nombre de jeunes ayant refusé d'intégrer le dispositif ou ne se présentant pas malgré plusieurs sollicitations par rapport au nombre de jeunes à qui un rendez-vous a été proposé

En 2024, sur les 10 jeunes à qui le dispositif a été présenté au cours d'un premier entretien, trois jeunes ont refusé d'intégrer le dispositif.

10.3 ACTION N°3 : INSCRIRE DES JEUNES SUR LE DISPOSITIF

10.3.1.1 Nombre de jeunes ayant accepté d'entrer dans le dispositif

8 jeunes ont bénéficié du dispositif « Repères » au cours de l'année 2024. Sur ces 8 jeunes, 2 bénéficiaient déjà de cet accompagnement en 2023. Ainsi, 6 nouveaux jeunes ont accepté d'intégrer le dispositif en 2024.

Par ailleurs, 3 autres jeunes ont bénéficié d'un accompagnement ponctuel au cours de l'année 2024.

10.4 ACTION N°4 : IMPLIQUER LES FAMILLES EN LEUR OFFRANT UN CHOIX DANS LA CONTRAINTE DE LA MESURE D'ASSISTANCE EDUCATIVE

Rapport entre le nombre de mineurs bénéficiant du dispositif « Repères » par rapport aux nombres de mineurs repérés comme ayant besoin du dispositif

Sur les 19 jeunes de 13 à 17 ans suivis en AEMO R pour lesquels l'objectif de scolarité ou d'insertion était stipulé, 4 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement par le dispositif « Repères », soit 21%.

Il y a donc eu 15 jeunes, soit 78% des jeunes de 13 à 17ans suivis en AEMO R pour lesquels le juge avait noté l'objectif de scolarité ou d'insertion dans l'ordonnance qui n'ont pas bénéficié du dispositif.

Par ailleurs, 4 jeunes suivis en AEMO/AED et pour lesquels un objectif concernant la scolarité ou l'insertion était stipulé ont bénéficié du dispositif Repères.

- **Présence de la famille aux rendez-vous ou accompagnement proposés**

Sur les 8 jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé dans le cadre du dispositif « Repères », 7 familles ont été présentes au cours du premier rendez-vous et 7 familles ont été présentes au cours de l'accompagnement, soit 87% des familles présentes au 1er rendez-vous et 87% des familles concernées disponibles tout au long de l'accompagnement de leur enfant par « Repères ».

- **Changement de regard de la famille sur le jeune : Changement observé par le jeune, sa famille et les travailleurs sociaux dans la dynamique familiale**

Ce critère n'a pas été évalué de manière solide au cours de cette seconde année, faute d'un outil adapté. Les modalités d'évaluation de ce critère sont toujours en cours d'élaboration à ce jour (entretien de clôture du dispositif avec questionnaire, entretien de clôture du dispositif avec les référents afin de recueillir leurs avis ...)

En effet, ce critère revêt un aspect très subjectif et difficilement quantifiable. Toutefois, de nombreux parents expriment au travailleur social leur satisfaction de voir leur enfant se mobiliser davantage concernant son projet professionnel.

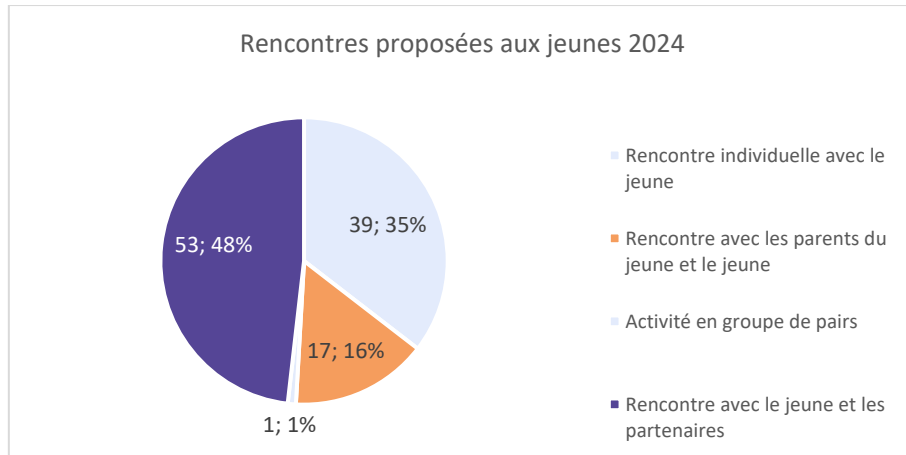
- **Participation de la famille dans l'accompagnement**

Sur les 7 familles présentes pour leur enfant au cours de l'accompagnement par le dispositif « Repères », 2 familles ont entrepris d'elle-même des démarches pour leur enfant et 5 ont été en mesure de faire les démarches à la suite des sollicitations du travailleur social.

Une seule famille n'a pas du tout été présente durant l'accompagnement de son enfant par le biais de « Repères » et ce malgré les sollicitations du travailleur social. Il est à noter par ailleurs qu'un arrêt du dispositif s'est fait rapidement, faute de présence du jeune aux rendez-vous proposés.

De manière générale, les familles s'investissent dans l'accompagnement proposé dans le cadre du dispositif Repères, à la fois en étant présentes aux rendez-vous proposés et en aidant leur enfant dans les démarches concernant leur insertion.

10.5 ACTION N°5 : REDONNER DU POUVOIR D'AGIR AU JEUNE ET A SA FAMILLE EN DEFINISSANT LES MODALITES ET FREQUENCE DES RENCONTRES SELON LES BESOINS



Détails des rencontres avec le jeune et les partenaires

- 14 rencontres avec le jeune et des partenaires ont eu lieu
- 9 rencontres avec partenaires seuls concernant la situation du jeune
- 22 échanges ou rencontres avec les référents des mesures
- 8 rencontres avec le jeune et le référent de sa mesure

10.6 ACTION N°6 : ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE PAR RAPPORT A SON PROJET

10.6.1.1 Nombre de rencontres du jeune avec des partenaires

14 rencontres directes de jeunes avec des partenaires du territoire (établissements scolaires, Missions Locales, MDPH ...) et 9 rencontres de partenaires sans le jeune.

Partenaires rencontrés au cours de l'année 2024 :

- ADSEA- Service d'AEMO J/AED de SAINT-QUENTIN - Prévention Spécialisée de SAINT-QUENTIN
- UTAS
- PJJ
- Missions locales : BOHAIN EN VERMANDOIS, SAINT QUENTIN
- Etablissements scolaires ou de formation :
 - CIO de SAINT-QUENTIN
 - Collège de BOHAIN-EN-VERMANDOIS
 - CMA de LAON
 - EPIDE
- Unis Cité
- Pompiers de SAINT-QUENTIN et VILLERS SAINT CHRISTOPHE
- Maison des Adolescents de SAINT-QUENTIN
- Planning Familial de l'hôpital de SAINT-QUENTIN
- Forum Métiers de l'humain de SAINT-QUENTIN organisé par Proch'Info formation de ST-Q
- Forum de l'alternance organisé par l'EPIDE de SAINT-QUENTIN
- Pôle Jeunesse de SAINT-QUENTIN
- Mairie de FRESNOY LE GRAND
- France Services de BOHAIN EN VERMANDOIS

- MCL de GAUCHY

10.7 ACTION N°7 : INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DU JEUNE

10.7.1.1 Nombre de jeunes inscrits sur un dispositif de droit commun au terme du dispositif

Sur les 8 jeunes ayant intégré le dispositif Repères de manière soutenue,

5 Jeunes étaient inscrits sur un dispositif de droit commun au terme du dispositif, soit 62,5% .²

10.7.1.2 Nombre de jeunes pour lesquels une inscription est amorcée

1 jeune était en cours d'inscription à la Mission Locale

10.7.1.3 Nombre de jeunes pour lequel le suivi par le dispositif s'est arrêté sans inscription dans un dispositif de droit commun

2 jeunes n'étaient inscrits sur aucun dispositif de droit commun à la fin de la prise en charge par « Repères » ou à la fin de l'année 2024.

Raisons de l'arrêt du suivi au cours de l'année 2024 :

- 2 arrêts par manque d'adhésion de la part du jeune
- 1 arrêt pour raison d'échéance de la mesure d'AEMO R
- 1 arrêt pour raison de majorité

Au 31 décembre 2024, 4 suivis étaient encore en cours.

10.8 ACTION N°8 : ETAYAGE POUR L'AEMO R

Demande de l'équipe concernant des informations sur les établissements, formations, dispositifs existants sur le territoire ou pouvant convenir au jeune suivi

Au cours de l'année 2023, il y a eu des demandes régulières d'informations émanant des professionnels de l'AEMO R, de l'AEMO et de l'AED afin de connaître les dispositifs existants ou de réfléchir à une orientation mieux adaptée. Ces demandes ont été formalisées au cours de REP mais également au cours d'échange réguliers, les référents des mesures interpellant directement par téléphone ou mail.

Les référents ont régulièrement interpellé le travailleur social intervenant dans le cadre de « Repères » afin de prendre en charge de nouveaux mineurs.

10.9 ACTION N°9 : ENRICHIR L'ANALYSE DE LA PROBLEMATIQUE FAMILIALE POUR ENRICHIR LA PRISE EN CHARGE EDUCATIVE

Plus-value du dispositif par rapport à la prise en charge AEMO R/ AEMO/AED

4 familles pour lesquelles il a été identifié que la relation éducative s'était améliorée en lien avec l'inscription dans le dispositif.

7 familles pour lesquelles il a été identifié que l'accès à la famille a été favorisé par le biais de l'intervention de Repères.

8 familles pour lesquelles, l'intervention de Repères a permis d'apporter des éléments supplémentaires qui ont amené à une compréhension plus globale de la situation familiale.

² Toutefois, cela n'est pas forcément représentatif de la situation car certains jeunes étaient déjà inscrits en Mission Locale au début de l'intervention mais le dispositif a permis qu'ils soient plus assidus dans leur suivi par exemple.

10.10 ACTION N°10 : DEVELOPPER LA PARTICIPATION DE L'ADSEA AU SEIN DU DISPOSITIF INSERTION PRESENT SUR LE TERRITOIRE

Partenaires rencontrés (avec ou sans jeune)

Sur l'année 2024, 24 partenaires ont été rencontrés dans le cadre du dispositif

10.11 ACTION N°11 : FAIRE DIMINUER LE NIVEAU DE DANGER IDENTIFIE PAR LE JUGE DES ENFANTS

Dans 5 situations suivies, il a été clairement identifié une diminution, voire un retrait du critère de danger en raison de l'absence d'insertion a pu être enlevé.

10.12 ACTION N°12 : MISE EN PLACE D'UN TRAVAILLEUR SOCIAL POUR INTERVENIR SUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION

10.12.1.1 Moyenne mensuelle du temps d'intervention du travailleur social dans le cadre du dispositif (accompagnement direct du jeune, contact avec les partenaires, rencontres partenariales ...)

Le travailleur social a consacré sur l'année 2024, 182h et 45mn au dispositif Repères, ce qui correspond à une moyenne de 15h15/mois dans le cadre du dispositif pour 8 jeunes suivis de manière régulière et 3 jeunes pour lesquels des interventions ponctuelles ou des échanges avec les référents ont été nécessaires.

Proportion de ce temps sur un temps plein

Aussi, sur un temps plein de 151,67h/mois, le temps pris par le travailleur social dans le cadre dispositif était d'une moyenne d'environ 10% de son temps plein.

10.12.1.2 Moyenne du temps par jeune

Sur l'année 2024, le travailleur social a consacré en moyenne 22h d'intervention par jeune, soit une augmentation de 3% par rapport à 2023.

Moyenne calculée sur les 8 jeunes ayant accepté d'intégrer le dispositif sur l'année 2024.

Moyens utilisés :

- Voiture de service
- Portable de service
- Ordinateur avec connexion internet
- Budget ASE
- Plastifieuse
- Imprimante
- Feuilles
- Portes vues

Par ailleurs, le professionnel en charge du dispositif « Repères » a bénéficié d'une formation sur le thème de l'orientation afin de structurer davantage sa pratique et de se former à un nouvel outil de travail pour aider chaque jeune à élaborer son projet : « Acquérir une méthode d'explicitation des intérêts, motivations et valeurs pour accompagner la construction de sens dans le parcours d'insertion » dispensé par ALETHEIA formation.

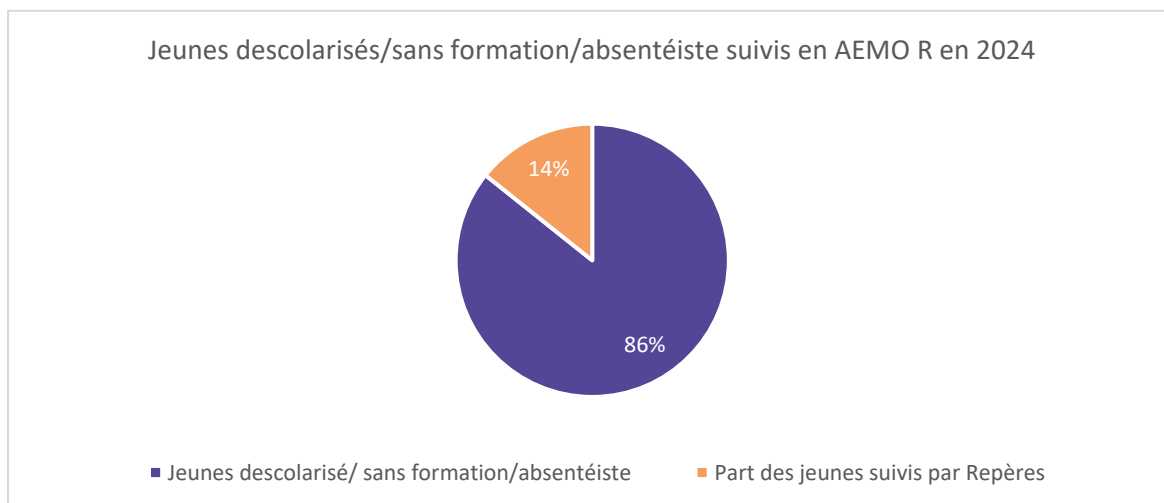
10.13 CONCLUSION

Suite à cette troisième année d'expérimentation, le dispositif « Repères » est encore davantage identifié comme une ressource par les professionnels intervenant en AEMO R, mais également par les professionnels d'AEMO et AED à qui il est étendu depuis cette année.

Nous observons d'ailleurs une augmentation de la demande de prise en charge par Repères. En effet, en 2024, 15 jeunes ont été orientés vers Repères contre 10 en 2023, soit une augmentation de 50% de la demande. L'ouverture du dispositif Repères au service d'AEMO/AED a été positive. Rien qu'au cours de cette première année d'extension, le dispositif a recueilli des demandes d'accompagnement pour 7 jeunes.

La complémentarité de l'accompagnement proposé permet un gain de temps pour les référents et une compréhension plus globale de la situation du jeune et de sa famille. En effet, en utilisant la porte d'entrée de l'insertion, le professionnel intervenant dans le cadre du dispositif peut appréhender d'autres limites ou compétences du système familial. Ce double regard permet l'apport d'éléments supplémentaires dans la connaissance de la famille et dans la compréhension de la problématique générale.

Par ailleurs, le dispositif « Repères » vient étoffer les modalités de prise en charge proposées par le service d'AEMO R, d'AEMO J et D'AED et ainsi proposer un accompagnement au plus près des besoins de chaque jeune et d'augmenter le temps d'intervention direct auprès du jeune et à sa famille.



En 2024, le dispositif « Repères » est intervenu pour 21% des jeunes de 13 à 17 ans suivis en AEMO R pour lesquels le Magistrat avait identifié un besoin d'accompagnement spécifique dans le cadre de l'orientation ou de l'insertion. Ce chiffre a diminué comparé à l'année 2023, du fait de l'intégration de jeunes suivis en AEMO/AED. Comme les années précédentes, le dispositif « Repères » n'a pas pu être mis en place pour l'intégralité des jeunes pour lesquels le juge indiquait un objectif d'insertion/scolarité dans l'ordonnance, faute d'un temps suffisant dédié au dispositif.

De plus, de manière générale, les familles de ces jeunes s'investissent également dans l'accompagnement proposé par « Repères » soit en se rendant disponibles pour les rendez-vous proposés, soit en accompagnant leur enfant pour des rencontres avec des partenaires ou encore en sollicitant le travailleur social pour savoir comment se déroulait l'accompagnement de leur enfant. Cela vient donc démontrer un réel intérêt des familles pour cet accompagnement supplémentaire qui prend un sens concret pour eux.

Enfin, au cours de l'année 2024, le dispositif s'est encore appuyé sur les différents partenaires du territoire permettant une complémentarité d'action. Les échanges réguliers et les rencontres avec les partenaires du territoire est un axe essentiel du projet Repères. En fonction des projets professionnels des jeunes, différents acteurs sont activés.

En 2024, 5 jeunes sur 8 étaient inscrits sur un dispositif de droit commun à l'arrêt de leur accompagnement par « Repères ». Toutefois, le seul critère d'inscription dans un dispositif de droit commun ne suffit pas à mesurer la plus-value de l'accompagnement par le biais du dispositif « Repères ». Il s'agit avant tout de regarder le chemin parcouru par le jeune au cours de cet accompagnement, notamment par rapport à sa connaissance plus développée des structures auxquelles il peut s'adresser, sa mobilité et sa capacité à faire des démarches de manière autonome après avoir expérimenté différentes situations au cours de l'accompagnement.

La plus-value du dispositif « Repères » se mesure ainsi principalement à la remobilisation du jeune autour de ce qui l'intéresse et de son projet. En se centrant uniquement sur lui, le dispositif permet au jeune de venir se questionner sur ce qu'il souhaite et de se positionner en tant qu'acteur de son parcours.

L'ensemble de ces observations invite à conclure qu'un besoin réel existe au niveau des services de milieu ouvert mais aussi au niveau des familles pour l'accompagnement des jeunes dans le cadre de leur insertion et que le dispositif ne peut que s'étoffer afin de répondre à ce besoin.